

**MINISTRE DU COMMERCE, DE LA
PROMOTION DE L'ENTREPRISE ET
DE L'ARTISANAT**

CABINET



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**RAPPORT DE LA 6^{ème} RENCONTRE
GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE
BOBO-DIOULASSO, LE 07 JUILLET 2006**

Rapport définitif

Octobre 2006

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Synthèse des travaux | 1 |
| 2. Rapport général des travaux..... | 15 |
| 3. Présentation du Président du Comité Technique Paritaire | 26 |
| 4. Mot de bienvenue du Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso | 36 |
| 5. Mot de bienvenue du Gouverneur de la Région des Hauts Bassins | 41 |
| 6. Discours d'ouverture du Premier Ministre | 45 |
| 7. Discours de lancement du Programme « Doing Business Better in Burkina » | 51 |
| 8. Mot de remerciements du Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso | 58 |
| 9. Discours de clôture du Premier Ministre | 61 |

**MINISTRE DU COMMERCE, DE LA
PROMOTION DE L'ENTREPRISE ET DE
L'ARTISANAT**

CABINET



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**RAPPORT DE SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA 6^{ème} RENCONTRE
GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE
BOBO-DIOULASSO, LE 07 JUILLET 2006**

Le 7 juillet 2006, s'est tenue dans la salle de conférences de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (CCIA-BF) de Bobo-Dioulasso, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Paramanga Ernest YONLI, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la 6^{ème} édition de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé.

La cérémonie d'ouverture, ponctuée par trois allocutions, s'est déroulée en présence des membres du Gouvernement, des autorités politiques, administratives et civiles de la Région des Hauts-Bassins, des représentants des Partenaires techniques et financiers et de nombreux opérateurs économiques.

Prenant en premier la parole, dans son mot de bienvenue, Monsieur Lazare SORE, s'exprimant au nom de El Hadj Oumarou KANAZOE, Président de la CCIA-BF, a, au nom du secteur privé, souhaité la bienvenue à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne. Il a aussi adressé ses vives félicitations à Monsieur le Premier Ministre pour sa reconduction à la tête du Gouvernement du Burkina Faso.

Il a ensuite souhaité que les échanges puissent permettre de trouver une convergence entre l'accroissement des recettes de l'Etat et la nécessité d'accompagner le développement du secteur privé.

Il a aussi relevé quelques acquis de ces rencontres Gouvernement / secteur privé, qui ont permis de dynamiser et d'étoffer l'environnement institutionnel de l'entreprise burkinabé.

Enfin, tout en souhaitant que les conclusions de ces travaux soient suivies d'effets, il a informé le Gouvernement du démarrage très prochain des travaux de la gare routière de Bobo-Dioulasso.

Succédant à Monsieur Lazare SORE, le Gouverneur de la région des Hauts-Bassins, Monsieur Mathieu OUEDRAOGO, après avoir salué et souhaité la bienvenue à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre et aux personnalités présentes, a situé l'importance du thème de la rencontre notamment pour les acteurs de la vie économique de sa région qui rencontrent d'énormes difficultés du fait du poids de la fiscalité.

Il a ensuite exprimé la gratitude et la reconnaissance des populations de la région pour tous les efforts fournis par le Gouvernement pour maintenir ce cadre de dialogue riche d'enseignements et facteur de renforcement du partenariat entre l'Administration et le Secteur Privé.

Il a terminé son propos en réaffirmant la disponibilité des populations de la Région des Hauts-Bassins à toujours œuvrer pour réserver un accueil chaleureux à l'ensemble des personnalités lors de ces rencontres annuelles.

Ouvrant la 6^{ème} édition de la rencontre Gouvernement Secteur Privé, le Premier Ministre a d'abord présenté ses condoléances au Président BARRO Dianguinaba pour la disparition ce jour même de sa sœur aînée et a remercié les Autorités administratives et politiques, le Président de la CCI-BF ainsi que les milieux d'affaires pour l'accueil et la qualité de l'organisation de la rencontre. Il a tenu à remercier également les Partenaires techniques et financiers pour leur appui constant au développement du pays.

Puis, il a rappelé le rôle de l'Etat moderne qui est celui d'assurer un cadre stable et favorable à toutes les initiatives créatrices de richesses.

Il a ensuite souligné la pertinence et l'importance du thème de la présente édition, en indiquant que la recherche d'une adéquation entre l'impératif d'accroissement des recettes de l'Etat et l'incitation à l'investissement par une fiscalité attractive paraît difficile à première vue mais que le Gouvernement demeure convaincu que cela est possible à travers un dialogue constructif.

Il a également affirmé que les échanges devraient permettre :

- d'identifier les contraintes, les attentes du Gouvernement et les pistes de solutions ;
- de prendre des engagements mutuels pour une fiscalité juste des entreprises et pour un meilleur rendement de l'impôt ;
- de relever les insuffisances qui seront prises en compte dans la révision en cours du Code des Impôts.

Enfin, tout en réaffirmant la disponibilité constante du Gouvernement à œuvrer aux côtés du secteur privé pour bâtir une économie forte et prospère, il a annoncé le lancement officiel du programme « *Doing business better in Burkina Faso* » au cours de cette 6^{ème} rencontre.

A la suite du discours d'ouverture, le Comité Technique Paritaire (CTP), conformément à ses attributions, a fait le point sur les actions réalisées, celles qui sont en cours, celles qui ne le sont pas encore et celles qui n'ont pas été retenues.

Le CTP a relevé quelques difficultés rencontrées dans l'élaboration du rapport du fait du caractère transversal de certaines recommandations qui ne facilite pas leur mise en œuvre. Par ailleurs, le manque de clarté dans la formulation de certaines recommandations n'a pas permis leur examen conséquent.

Aussi, les recommandations suivantes ont-elles été formulées pour une meilleure mise en œuvre des actions :

- la désignation par chaque département ministériel, d'un service spécialement responsable du suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- l'adoption d'un plan d'action par chaque département ministériel pour la mise en œuvre des recommandations ;

- l'envoi régulier au secrétariat par chaque département de l'état de mise en œuvre des recommandations ;
- l'implication personnelle des Secrétaires Généraux des départements ministériels dans la mise en œuvre des recommandations ;
- l'organisation par chaque département ministériel de rencontres périodiques avec les opérateurs économiques sur les questions relevant de ses compétences.

Après la présentation du rapport du Comité Technique Paritaire, le Ministre des Finances et du Budget a présenté le thème de la rencontre Gouvernement / Secteur Privé : « **Quelle adéquation entre l'impératif d'accroissement des recettes de l'Etat et l'incitation à l'investissement par une fiscalité attractive ?** »

Son intervention s'est articulée autour de cinq grands points.

Abordant les principales réformes fiscales, le Ministre a rappelé la constance qui a toujours caractérisé l'Etat dans sa volonté de promouvoir les investissements par la pratique d'une fiscalité d'accompagnement. Il a, en l'occurrence, passé en revue quelques mesures fiscales favorables adoptées par le gouvernement.

Il a ensuite donné un aperçu des objectifs du code des investissements actuellement en vigueur et des divers avantages fiscaux accordés aux personnes bénéficiaires d'agrément.

S'agissant des attentes du secteur privé et des contraintes de l'Etat, il est revenu sur l'importance de la concertation entre les secteurs privé et public pour réussir la problématique d'accroissement des recettes et de mise en place d'une fiscalité attractive dans un pays comme le Burkina, aux ressources naturelles très limitées.

Quant à l'impact des mesures et initiatives à caractère fiscal, les données qui ressortent de l'exposé du Ministre permettent de noter des résultats satisfaisants en matière de lutte contre la fraude, une progression constante des recettes fiscales depuis 2003 et un renforcement du partenariat Gouvernement –secteur privé.

Pour finir, il a indiqué que deux grands chantiers attendent d'être finalisés. Il s'agit de la révision du code des investissements et de l'élaboration du code général des impôts.

La relecture de ces deux instruments obéit au souci de clarification du dispositif et aussi à leur adaptation aux stratégies de politique économique du moment.

Ouvrant les discussions, à la suite de la communication du Ministre des Finances et du Budget, le secteur privé, à travers la Chambre de Commerce et une vingtaine d'intervenants, a apprécié les rapports présentés par le CTP et le Gouvernement. Abordant le thème de la rencontre, le secteur privé a relevé ses préoccupations majeures en matière de fiscalité. Il s'agit essentiellement :

- de la fiscalité qui reste non incitative, forte et pesante sur le secteur formel ;
- des retenues à la source ou prélèvements persistants ;
- des préfinancements de la TVA sur les marchés publics et les prélèvements qui ne sont pas systématiquement remboursés ;
- des contrôles fiscaux trop fréquents qui se poursuivent ;
- de l’insuffisance de structuration des entreprises de petite taille due aux coûts élevés de mutation ;
- de l’impôt sur les revenus fonciers (IRF) qui ne considère pas les frais de gestion réellement exposés mais des abattements au forfait ;
- du caractère dépassé de certains textes fiscaux ;
- du sentiment que les acteurs du Secteur Privé ont de travailler seulement pour l’Etat et non pour la prospérité de leurs affaires ;
- de la procédure d’enregistrement des contrats qui est longue et coûteuse ;
- des difficultés de récupération de la TVA à l’exportation de services ;
- des dispositions contraignantes de l’article 520 du code des impôts ;
- des problèmes spécifiques posés par la fiscalité dans la plupart des secteurs d’activité comme les BTP, les banques, les assurances, les transports, l’industrie, l’artisanat, la pharmacie, l’informatique, l’élevage, le génie civil etc.

Au regard des difficultés énumérées ci-dessus, le secteur privé a formulé les principales recommandations ci-après :

- l’élargissement de l’assiette fiscale et la baisse de la charge fiscale sur le secteur formel ;
- la révision des dispositions fiscales du code des investissements pour prendre suffisamment en compte les PME/PMI ;
- l’approfondissement de la réflexion sur la révision du code général des impôts avec le souci de mettre en place des procédures allégées et des avantages fiscaux susceptibles d’attirer des investisseurs étrangers ;
- la nécessité d’un changement de comportement et d’un renforcement des capacités de l’administration fiscale ;
- une meilleure fiscalisation de certaines activités du secteur primaire ;
- la réduction des coûts de mutation des entreprises ;

- le renforcement de la lutte contre la corruption et la fraude fiscale ;
- l'implication des organisations intermédiaires du secteur privé dans les activités d'information et de sensibilisation initiées par l'administration fiscale ;
- la relecture de l'article 520 du code des impôts.

Abordant les autres sujets de préoccupation, le secteur privé a par ailleurs souhaité :

- une garantie du droit de propriété en matière de foncier rural ;
- le plafonnement des condamnations en matière de conflits économiques et sociaux ;
- la mise en œuvre effective du fonds séquestre ;
- la création de zones franches et de zones industrielles viabilisées ;
- l'intervention de l'Etat pour faciliter au Secteur Privé l'obtention de visas d'entrée dans les pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie ;
- des négociations avec la compagnie Air France en matière de tarif et d'offre de transport aérien pour les produits exportés ;
- une meilleure information sur les lignes de crédit mises en place auprès du secteur bancaire au profit du secteur privé ;
- la fermeture des dépôts pharmaceutiques suite à l'implantation d'officines pharmaceutiques dans certaines localités les deux ne pouvant pas coexister ;
- la transmission officielle aux procureurs du Faso de la circulaire portant conditions d'exercice de la profession de pharmacien ;
- l'initiation d'une opération spéciale de délivrance de titres fonciers ;
- l'appui de l'Etat aux entrepreneurs des BTP pour l'acquisition d'engins lourds de chantier ;
- la création d'une structure publique de promotion de la filière bétail et viande à l'image de l'ex-ONERA ;
- la relecture de certaines dispositions des textes régissant les marchés publics en matière notamment de moins disance et de cumul des marchés.

En réponse à ces préoccupations soulevées par le Secteur Privé, le Gouvernement a donné les éléments de réponses et d'informations ci-après :

➤ ***Au titre du Ministère de la Justice***

Sur la question relative au barème des condamnations pécuniaires, le Gouvernement a précisé que cette préoccupation sera prise en compte dans le cadre de la relecture du Code du Travail ou par l'adoption d'une loi spécifique.

S'agissant de la mise en œuvre convenable des principes régissant le fonds séquestre et des difficultés liées aux arrêts rendus par la Cour de Cassation, le Gouvernement a indiqué qu'une concertation sera initiée avec le secteur privé, dans le courant du dernier trimestre de 2006.

➤ ***Au titre du Ministère des Ressources Animales***

Le Gouvernement répondant à la proposition de la création d'une structure similaire à l'ex Office National d'Exploitation des Ressources Animales (ONERA), a indiqué qu'un comité mixte chargé de réfléchir sur les questions relatives à la promotion de la filière bétail et viande a été mis en place. Les résultats des travaux de ce comité sont attendus pour la fin du mois de juillet 2006.

➤ ***Au titre du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques***

Concernant la question foncière, le Gouvernement s'est dit conscient que le principal capital en milieu rural est la terre qui, malheureusement, n'est pas suffisamment valorisé et reste, ainsi un capital dormant.

C'est pour remédier à cette situation qu'une Direction Générale du foncier rural a été créée au sein du Ministère et des ateliers ont été organisés pour la formulation de propositions en vue de l'instauration d'une politique foncière consensuelle et opérationnelle au Burkina Faso.

Pour ce qui est du fonctionnement des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA), le Gouvernement a indiqué que les CRA bénéficient d'appuis multiformes de la part de l'Etat.

Ainsi, il a été mis à la disposition des producteurs à travers les treize Chambres Régionales d'Agricultures une quantité importante de semences améliorées d'une valeur de deux cent millions (200 000 000) FCFA pour la campagne agricole 2006-2007.

➤ ***Au titre du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique***

Sur la question de la création des écoles de transhumants au profit des enfants des éleveurs, le Gouvernement a rappelé que cette initiative serait difficile à mettre en œuvre. L'expérience menée dans tous les pays a produit des résultats peu concluants.

Toutefois, le Gouvernement a suggéré que les éleveurs discutent davantage avec le Ministère en charge de l'Enseignement de Base pour approfondir la réflexion.

➤ ***Au titre du Ministère de la Santé***

A la question relative à la politique de dons de médicaments par les ONG, le Gouvernement a précisé qu'une Direction chargée de la Pharmacie et des Médicaments a été créée et veille sur cette question en rapport avec à la Direction Générale des Douanes.

Quant à la coexistence des dépôts pharmaceutiques et d'officines dans les villes, le Gouvernement a signalé que ces dépôts ne doivent commercialiser que les produits génériques.

Par ailleurs un engagement est pris pour procéder à la fermeture des dépôts suite à l'implantation d'officines pharmaceutiques dans une localité.

➤ ***Au titre du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale***

Le Gouvernement a indiqué que l'accompagnement à l'insertion du Secteur Privé dans l'économie mondiale a toujours constitué une priorité.

En témoigne la forte délégation d'opérateurs économiques qui a toujours accompagné le Chef du Gouvernement dans ses déplacements officiels.

Pour ce qui est de la facilitation des procédures d'obtention des visas pour les opérateurs économiques le Gouvernement a souligné qu'un Comité de réflexion et de négociation avec les autres pays du monde travaille sur la question.

➤ ***Au titre du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement***

Le Gouvernement a donné les réponses suivantes :

- Aujourd'hui, suite à des retraits d'agrément, le nombre d'entreprises agréées dans les travaux de routes est de soixante dix (70) ; ce qui a permis un suivi plus efficace sur le terrain.
- Les problèmes d'équipement des entreprises pourraient être résolus soit par la création de sociétés de location d'équipement soit par la création d'une banque des petites et moyennes entreprises ;
- Sur la question de caution sur le matériel roulant des consultants en génie civil, une réflexion est en cours.

➤ ***Au titre du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat***

Le Gouvernement a indiqué que la relecture du Code des Investissements est en cours, en collaboration avec les Ministères concernés par les questions qui y sont traitées.

La relecture des textes réglementant la profession de commerçants est également en cours. A ce niveau, la contribution du Secteur Privé reste attendue.

Le Gouvernement a par ailleurs souligné que la création des zones franches est un sujet à l'étude surtout dans le cadre du projet du barrage de Samandéni.

En outre, la création de la Chambre des Métiers constitue une priorité pour le Gouvernement qui a engagé le processus y relatif. Les préoccupations relatives à l'adoption d'un Code spécifique à l'Artisanat seront prises en compte dans ce processus.

Le Gouvernement a rappelé que les canaux d'information sur les possibilités de financement des entreprises existent au niveau de la Chambre de Commerce et de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso.

Par ailleurs, les informations sur les Accords de Partenariats Economiques peuvent être obtenus auprès des représentants du secteur privé au Comité national de négociation créé à cet effet.

Le Gouvernement a rassuré les acteurs du secteur pétrolier que leurs marges bénéficiaires ont connu de légères augmentations même si elles sont en deçà de leurs attentes. Dans ce secteur, des efforts ont été consentis par le Gouvernement au regard de la volatilité des cours du baril du pétrole.

Il a terminé en invitant la Chambre de Commerce et les Chambres Régionales d'Agriculture à cultiver le sens de la concertation entre elles.

➤ **Au titre du Ministère des Finances et du Budget**

Le Gouvernement a salué le partenariat fructueux entre ce département et le secteur privé. Il a ensuite réitéré la place de choix qu'accorde le département chargé des Finances au secteur privé à qui il attribue le rôle de moteur de la croissance du Burkina. C'est dans ce sens qu'une semaine de dialogue a été organisée entre le Ministère chargé des Finances et le secteur privé du 10 au 17 juin 2006.

Comme à la 5^e rencontre, le Gouvernement a encore attiré l'attention du secteur privé sur le fait qu'environ 50% du volume total des importations restent encore exonérés de droits de douane ; ce qui n'est pas de nature à faciliter la réalisation des objectifs d'accroissement des recettes fiscales.

En réponse aux questions sur la moins disance, le Gouvernement a précisé que c'est plutôt le critère de mieux disance qui est appliqué lors de l'analyse des offres. Il a informé le Secteur Privé qu'une relecture de la réglementation des achats publics est en cours.

Concernant les Permis d'Exploiter demandés par les éleveurs et les exportateurs de bétail, le Gouvernement a rassuré les professionnels que le traitement de cette question ne pose nullement de problème pour peu que les documents constitutifs du dossier soient fournis aux services compétents.

En ce qui concerne les titres fonciers de manière générale, le Gouvernement a indiqué qu'une commission sera constituée afin qu'avant la fin 2006, des modalités pratiques soient définies et connaissent un début de mise en œuvre.

Pour la demande de suppression de l'article 520, le Gouvernement a indiqué qu'une étude sera menée pour une relecture éventuelle.

En ce qui concerne la création d'une Banque des PME, le Gouvernement a fait remarquer que des réflexions sont en cours. Il a souligné la nécessité d'une concertation entre l'Etat et le Secteur Privé dans ce sens.

Concernant la révision du Code des impôts, quatre premiers livres sont élaborés dont deux ont été transmis au Secteur Privé. Un cinquième viendra préciser les procédures applicables.

Les observations du secteur privé seront examinées dans le cadre des travaux de la Commission Nationale de Fiscalité avant la soumission au Gouvernement et à l'Assemblée Nationale de l'avant-projet du Code Général des Impôts.

Pour ce qui est de la baisse du taux de l'acompte BIC de 2 à 1 % pour le secteur formel, son application a été retardée du fait de la révision de l'IFU et du recensement fiscal en cours.

Par rapport à la réactivation du Fonds de Développement de l'Elevage (FODEL), le Gouvernement s'est dit disposé pour une rencontre entre le Ministère des Finances et du Budget et le Ministère des Ressources Animales et les éleveurs.

Concernant la délivrance de l'Attestation fiscale, les dispositions nécessaires seront prises afin de délivrer en une fois plusieurs attestations.

Pour ce qui est de la révision du régime fiscal applicable à l'importation des cartes bancaires en tant que moyen de paiement, une étude est nécessaire en rapport avec les dispositions communautaires.

Avant de suspendre les travaux de la mi-journée, le Premier Ministre a tenu à saluer la qualité des échanges et des recommandations qui ont été formulées. Il a cependant stigmatisé l'absentéisme du Secteur Privé dans les instances où sa présence reste nécessaire pour exprimer les vues et propositions du monde économique. Comme enseignements, il a souligné les deux éléments ci-après :

- la nécessité de veiller à une répartition équitable des charges fiscales ;
- la nécessité d'une simplification des dispositions fiscales pour une meilleure compréhension des contribuables sur leurs obligations fiscales.

Le Gouvernement prend l'engagement de travailler avec le Secteur Privé pour mettre en place un système fiscal qui assurera une telle répartition équitable de la charge des impôts.

Un des temps forts de la rencontre a été le lancement officiel du programme « *Doing Business Better in Burkina Faso* » mis en place par le Gouvernement avec l'appui de la Société Financière Internationale (SFI) et de la coopération suisse. Ce programme a pour but d'insérer le Burkina Faso parmi les 25 meilleurs pays africains du point de vue de l'environnement des affaires et ce, grâce à la simplification des procédures et à la réduction des coûts.

FAIT À BOBO-DIOULASSO, LE 7 JUILLET 2006

**MINISTRE DU COMMERCE, DE
LA PROMOTION DE
L'ENTREPRISE ET DE
L'ARTISANAT**



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

CABINET

**RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX DE LA 6^{ème} RENCONTRE
GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE
BOBO-DIOULASSO, LE 07 JUILLET 2006**

Le 7 juillet 2006, s'est tenue dans la salle de conférences de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (CCIA-BF) de Bobo-Dioulasso, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Paramanga Ernest YONLI, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la 6^{ème} édition de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé.

La cérémonie d'ouverture, ponctuée par trois allocutions, s'est déroulée en présence des membres du Gouvernement, des autorités politiques, administratives et civiles de la Région des Hauts-Bassins, des représentants des Partenaires techniques et financiers et de nombreux opérateurs économiques.

Dans son mot de bienvenue, Monsieur Lazare SORE, s'exprimant au nom de El Hadj Oumarou KANAZOE, Président de la CCIA-BF, a, au nom du secteur privé, souhaité la bienvenue à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne. Il a aussi adressé ses vives félicitations à Monsieur le Premier Ministre pour sa reconduction à la tête du Gouvernement du Burkina Faso.

Il a ensuite souhaité que les échanges puissent permettre de trouver une convergence entre l'accroissement des recettes de l'Etat et la nécessité d'accompagner le développement du secteur privé.

Il a aussi relevé quelques acquis de ces rencontres Gouvernement / secteur privé, qui ont permis de dynamiser et d'étoffer l'environnement institutionnel de l'entreprise burkinabé.

Enfin, tout en souhaitant que les conclusions de ces travaux soient suivies d'effets, il a informé le Gouvernement du démarrage très prochain des travaux de la gare routière de Bobo-Dioulasso.

Succédant à Monsieur Lazare SORE, le Gouverneur de la région des Hauts-Bassins, Monsieur Mathieu OUEDRAOGO, après avoir salué et souhaité la bienvenue à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre et aux personnalités présentes, a situé l'importance du thème de la rencontre notamment pour les acteurs de la vie économique de sa région qui rencontrent d'énormes difficultés du fait du poids de la fiscalité.

Il a ensuite exprimé la gratitude et la reconnaissance des populations de la région pour tous les efforts fournis par le Gouvernement pour maintenir ce cadre de dialogue riche d'enseignements et facteur de renforcement du partenariat entre l'Administration et le Secteur Privé.

Il a terminé son propos en réaffirmant la disponibilité des populations de la Région des Hauts-Bassins à toujours œuvrer pour réserver un accueil chaleureux à l'ensemble des personnalités lors de ces rencontres annuelles.

Ouvrant la 6^{ème} édition de la rencontre Gouvernement Secteur Privé, le Premier Ministre a d'abord présenté ses condoléances au Président BARRO Dianguinaba pour la disparition ce jour même de sa sœur aînée et a remercié les Autorités administratives et politiques, le Président de la CCI-BF ainsi que les milieux d'affaires pour l'accueil et la qualité de l'organisation de la rencontre. Il a tenu à remercier également les Partenaires techniques et financiers pour leur appui constant au développement du pays.

Puis, il a rappelé le rôle de l'Etat moderne qui est celui d'assurer un cadre stable et favorable à toutes les initiatives créatrices de richesses.

Il a ensuite souligné la pertinence et l'importance du thème de la présente édition, en indiquant que la recherche d'une adéquation entre l'impératif d'accroissement des recettes de l'Etat et l'incitation à l'investissement par une fiscalité attractive paraît difficile à première vue mais que le Gouvernement demeure convaincu que cela est possible à travers un dialogue constructif.

Il a également affirmé que les échanges devraient permettre :

- d'identifier les contraintes, les attentes du Gouvernement et les pistes de solutions ;
- de prendre des engagements mutuels pour une fiscalité juste des entreprises et pour un meilleur rendement de l'impôt ;
- et de relever les insuffisances qui seront prises en compte dans la révision en cours du Code des Impôts.

Enfin, tout en réaffirmant la disponibilité constante du Gouvernement à œuvrer aux côtés du secteur privé pour bâtir une économie forte et prospère, il a annoncé le lancement officiel du programme « *Doing business better in Burkina Faso* » au cours de cette 6^{ème} rencontre.

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux ont repris avec la présentation du rapport du Comité Technique Paritaire et la communication de Monsieur le Ministre des Finances et du Budget sur le Thème : « *Quelle adéquation entre l'impératif d'accroissement des recettes de l'Etat et l'incitation à l'investissement par une fiscalité attractive ?* ».

Conformément aux attributions du Comité Technique Paritaire, le Président a fait le point sur les actions réalisées, celles qui sont en cours de réalisation, celles qui n'ont pas connu un début d'exécution et enfin, celles qui n'ont pas été retenues.

Au titre des actions réalisées, le Président a relevé essentiellement :

- la baisse des droits d'enregistrement dus sur les contrats portant concession de droits de licence et autres brevets commerciaux ou de fabrication ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale par la mise en œuvre des dispositions des articles 15 et 16 de la loi n° 0462005/AN du 15 décembre 2005, portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat gestion 2006 ;

- la réduction de moitié (de 2 à 1%) du prélèvement de l'acompte BIC au profit des importateurs du secteur structuré d'une part, et d'autre part, la fixation à 5% du taux de prélèvement pour le secteur informel et les importateurs occasionnels ;
- la création du CEFORE de Ouagadougou par Arrêté n°2005-108/MCPEA/MFB/MJ/MTEJ du 15 décembre 2005 et son opérationnalisation depuis le 9 janvier 2006 ;
- la suppression de la Carte Professionnelle de Commerçant pour les personnes morales au terme du décret n°2005-095/PRES/PM/MCPEA/MFB/MJ/MTEJ du 21 juin 2005, portant création des CEFORE ;
- l'achèvement des travaux du tronçon Diébougou-Djipologo ;
- la création effective de la Banque de l'Habitat ;
- la sécurisation des axes routiers par des patrouilles d'éléments de sécurité ;
- la levée de certains postes de contrôle (douanes et eaux et forêts) ;
- la création de la police de proximité ;
- la suspension à partir de mars 2006, des contrôles de police et de gendarmerie sur toute l'étendue du territoire national à l'exception de ceux effectués par les postes de police aux frontières ;
- l'organisation des sessions de formation continue portant sur des thèmes suivants : « Juges des tribunaux du travail et rupture abusive du contrat de travail », « Droit international et pratique judiciaire nationale » ;
- la mise en œuvre des réformes de la lutte contre la fraude qui a permis à l'administration des douanes de réaliser au cours de l'année 2005, 3 164 affaires contentieuses qui ont rapporté au budget national 1 058 417 012 francs CFA ;
- la construction du marché à bétail à Fada N'Gourma ;
- la réhabilitation de l'abattoir frigorifique de Ouagadougou ;
- l'appui à la mise en place d'une société de gestion de l'abattoir de Ouagadougou.

Au titre des actions en cours de réalisation, il a relevé les principales actions suivantes :

- le bitumage de l'axe Bobo-Dédougou ;
- le bitumage de la route Kaya-Dori ;
- le bitumage du tronçon Ouagadougou-Kongoussi ;
- la construction d'un nouveau parc à bétail à Bobo-Dioulasso dont le coût est estimé à 500 millions de francs CFA ;
- la réhabilitation du marché central Rood Woko ;
- l'élaboration des textes relatifs à la création d'une agence de promotion des investissements ;
- la relecture du code des investissements ;
- l'adoption des textes d'application du Code du Travail ;
- l'élaboration de l'avant projet du Code de l'Artisanat.

Au titre des actions non réalisées, les actions suivantes ont été soulignées :

- l'abrogation de l'article 520 du code des impôts ;
- l'établissement des barèmes de condamnation en matière de conflit de travail ;
- la finalisation du contrat d'objectifs.

Au titre des actions non retenues, il a relevé :

- La baisse du taux de l'IRVM dû notamment sur les dividendes à moins de 15% ;
- La révision de 20 à 30% de la retenue de TVA de 80% sur les sociétés d'Etat ;
- La révision du Code douanier au regard des dispositions communautaires ;
- L'exonération pendant dix (10) ans des entreprises du BTP au regard des dispositions communautaires ;
- L'interdiction du cumul des marchés publics et la révision du principe de moins-disance.

Dans son analyse, le Président du CTP a salué les nombreux efforts consentis de part et d'autre dans la mise en œuvre des recommandations de la dernière rencontre.

Toutefois, il a relevé quelques difficultés dans l'élaboration du rapport. Ainsi, il a souligné que le caractère transversal de certaines recommandations ne facilite pas leur mise en œuvre. Par ailleurs, le manque de clarté dans la formulation de certaines recommandations n'a pas permis leur examen conséquent.

Pour un meilleur suivi des conclusions issues des rencontres, le Président a formulé les principales recommandations suivantes :

- la désignation par chaque département ministériel, d'un service spécialement responsable du suivi de la mise en œuvre des recommandations de manière à rappeler les services techniques compétents ;
- l'adoption d'un plan d'action par chaque département ministériel pour la mise en œuvre des recommandations ;
- l'envoi régulier au secrétariat par chaque département de l'état de mise en œuvre des recommandations ;
- l'implication personnelle des Secrétaires Généraux des départements ministériels dans la mise en œuvre des recommandations ;
- l'organisation par chaque département ministériel de rencontres périodiques avec les opérateurs économiques sur les questions relevant de ses compétences.

Après la présentation du rapport du Comité Technique Paritaire, le Ministre des Finances et du Budget a présenté le thème de la rencontre Gouvernement / Secteur Privé : « **Quelle adéquation entre l'impératif d'accroissement des recettes de l'Etat et l'incitation à l'investissement par une fiscalité attractive ?** »

Son intervention s'est articulée autour de cinq grands points.

Abordant les principales réformes fiscales, le Ministre a rappelé la constance qui a toujours caractérisé l'Etat dans sa volonté de promouvoir les investissements par la pratique d'une fiscalité d'accompagnement. Il a, en l'occurrence, passé en revue quelques mesures fiscales favorables adoptées par le Gouvernement.

Il a ensuite donné un aperçu des objectifs du code des investissements actuellement en vigueur et des divers avantages fiscaux accordés aux personnes bénéficiaires d'agrément.

S'agissant des attentes du secteur privé et des contraintes de l'Etat, il est revenu sur l'importance de la concertation entre les secteurs privé et public pour réussir la problématique d'accroissement des recettes et de mise en place d'une fiscalité attractive dans un pays comme le Burkina, aux ressources naturelles très limitées.

Quant à l'impact des mesures et initiatives à caractère fiscal, les données qui ressortent de l'exposé du Ministre permettent de noter des résultats satisfaisants en matière de lutte contre la fraude, une progression constante des recettes fiscales depuis 2003 et un renforcement du partenariat Gouvernement –secteur privé.

Pour finir, il a indiqué que deux grands chantiers attendent d'être finalisés. Il s'agit de la révision du code des investissements et de l'élaboration du code général des impôts.

La relecture de ces deux instruments obéit au souci de clarification du dispositif et aussi à leur adaptation aux stratégies de politique économique du moment.

Ouvrant les discussions, à la suite de la communication du Ministre des Finances et du Budget, le secteur privé, à travers la Chambre de Commerce et une vingtaine d'intervenants, a apprécié les rapports présentés par le CTP et la communication sur le thème par le Ministre des Finances et la Budget.

La Chambre de Commerce a, dans son intervention, décrit la perception que le monde des affaires a du système fiscal burkinabé. Elle a relevé les caractères général, complexe et non équitable du système fiscal burkinabé. Aussi, pour contribuer à la réflexion sur les mesures fiscales, la Chambre de Commerce a fait des propositions et recommandations qui visent à :

- a. augmenter le nombre de contribuables et les matières taxables ;
- b. mieux définir les charges déductibles et à abaisser le taux de certains impôts ;
- c. instaurer un meilleur climat de confiance entre l'administration fiscale et les contribuables dans un esprit de partenariat ;
- d. informer davantage les contribuables sur leurs droits et à cultiver l'esprit de civisme fiscal.

Cette intervention liminaire a été suivie d'une vingtaine d'interventions d'associations et de groupements professionnels.

1. La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) a exprimé sa satisfaction pour ce qui est du transfert de certaines formalités de création d'entreprises par la mise en place des Centres des Formalités des Entreprises (CEFORE).

Ces centres viennent simplifier également la procédure, dans la mesure où ils se fondent sur un formulaire unique, un seul interlocuteur, un seul délai maximum de 7 jours ouvrables et un seul coût du reste réduit. La MEBF a apprécié positivement le thème de cette 6^{ème} rencontre dont l'objectif est de rechercher des points d'équilibre et d'appeler à la promotion d'une culture et d'un esprit de partenariat qui exclut les préjugés mais qui se fonde sur la nécessité d'un tandem et d'une complémentarité pour accélérer le développement de notre pays.

Avant de faire des recommandations en vue de l'amélioration de l'environnement des affaires, elle a recensé un nombre de préoccupations des acteurs du secteur privé tout en soulignant les nombreuses réformes opérées. Ces préoccupations sont entre autres :

- la forte charge fiscale sur le secteur formel ;
- le non remboursement systématique des préfinancements de la TVA sur les marchés publics et les prélèvements ;
- la longueur de la procédure d'enregistrement des contrats et son coût élevé ;
- la non prise en compte de la spécificité de certains secteurs d'activités avant de les fiscaliser...

Pour répondre en partie aux préoccupations soulevées, les recommandations suivantes ont été faites. Il s'agit de :

- un meilleur traitement fiscal du secteur informel par l'adoption du projet de décret portant mise en place des centres de gestion agréés (CGA) ;
- la fiscalisation de certaines activités du secteur primaire ;
- la facilitation des rapports entre l'administration fiscale et le monde des affaires à travers des actions de communication, de formation et une meilleure organisation de la technostucture fiscale ;
- l'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprises par le financement de nouveaux projets ;
- l'organisation des assises nationales sur la fiscalité en vue d'élargir la réflexion à l'ensemble des couches de la population.

2. Le Groupement Professionnel des Industriels (GPI) propose que les préoccupations des groupements et associations professionnelles soient synthétisées par une seule structure d'appui afin qu'il soit dégagé plus de temps aux débats.

3. Le Syndicat des Commerçants Importateurs et Exportateurs du Burkina Faso (SCIMPEX), après avoir exposé la problématique du thème, décrit l'environnement fiscal des entreprises, a structuré son intervention autour des raisons qui justifient l'impôt et les impératifs de développement du secteur privé. Il a attiré l'attention des gouvernants sur la faible capacité d'attraction de l'environnement des affaires et a fait des recommandations dans le sens d'une amélioration des recettes fiscales et d'une fiscalité attractive. Il s'agit, entre autres de :

- lutte efficace contre la fraude et la corruption,
- la création d'une zone franche et d'une zone à vocation professionnelle viabilisée,
- l'édition d'un livre de procédures fiscales par l'administration fiscale,
- la poursuite et l'intensification de la communication entre les contribuables et l'administration fiscale.

4. Le Cercle des Jeunes Chefs d'Entreprises du Burkina Faso a structuré sa réflexion autour de deux points : l'incidence de mesures fiscales attractives et les recommandations. Il a estimé qu'une fiscalité attractive entraîne un élargissement de l'assiette fiscale, crée des emplois, accroît la consommation de biens et de services et réduit le poids du secteur informel. Pour cela, il a proposé l'achèvement de la révision du Code Général des Impôts, la révision du Code des Investissements, l'adoption et la publication des textes fondamentaux relatifs au commerce et la lutte contre la fraude.

5. L'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurance du Burkina (APSAB), en plus des préoccupations d'ordre général pris en compte dans la présentation de la Chambre de Commerce, a insisté sur l'harmonisation de la fiscalité des assurances dans l'espace UEMOA.

6. L'Organisation des Transporteurs Routiers du Faso (OTRAF) est intervenue pour indexer la complexité des taxes supportées par les entreprises. Elle a évoqué les faux frais de route qui ne peuvent se justifier et qui grèvent la trésorerie des entreprises de transport.

Elle propose que le carburant du transporteur ne soit pas soumis à la TVA dans la mesure où il constitue un intrant et que l'investissement soit encouragé dans tous les secteurs pour augmenter et diversifier les sources de recettes de l'Etat.

7. L'Association Professionnelle des Experts en Conseils Fiscaux a axé son intervention sur l'article 520 du Code Général des Impôts. Pour elle, cette disposition est contraire à la logique du recours à un arbitrage équitable et crée des problèmes financiers aux entreprises du fait du montant élevé de la caution à constituer et des frais financiers à supporter.

8. La Chambre Régionale d'Agriculture des Cascades a apprécié les efforts faits par le Gouvernement pour la création et le fonctionnement effectif des Chambres d'agriculture. Cependant, elle demande que des moyens soient davantage mis à leur disposition pour leur permettre d'être plus opérationnelles. Aussi, a-t-elle souhaité une concertation permanente entre la Chambre consulaire, les Chambres d'agriculture et la future Chambre de métiers. Enfin, elle propose l'adoption d'un code des investissements propre au secteur agricole pour un accroissement des investissements dans la mesure où les acteurs de celui-ci n'ont pas les mêmes réalités que ceux du secteur industriel.

9. La Fédération Professionnelle de la Petite et Moyenne Entreprise (FPME) a d'abord présenté sa structure et indiqué toute l'importance des PME/PMI dans la croissance économique d'un pays comme le Burkina Faso. Elle a ensuite indiqué que le thème est révélateur de la volonté du Gouvernement d'accompagner le secteur privé pour la création d'emplois et de richesses et mérite de ce fait un approfondissement à travers des ateliers avec les parties concernées. Pour des solutions appropriées à la problématique, elle propose entre autres :

- une diligence dans l'enregistrement des marchés,
- l'abandon du système de chèques roses,
- le paiement de la TVA au moment de l'encaissement de la facture,
- une diligence du traitement des dossiers de demande d'agrément au Code des Investissements.

10. L'Union des Consultants Burkinabé en Génie Civil (UCOB-GC) a insisté sur les problèmes que ses membres rencontrent et qui menacent leur existence. Il s'agit des prélèvements de 5% qui sont systématiquement opérés sur le montant total des factures alors que c'est la composante rémunération seule qui comporte une marge bénéficiaire. Elle souhaite alors que le taux de prélèvement soit revu à la baisse (de 5% à 1%), mais aussi qu'il soit plutôt appliqué sur la composante rémunération et non sur la facture globale. Aussi, l'Union demande t-elle une exonération de la caution bancaire pour l'obtention du régime d'Admission Temporaire (AT) pour les véhicules prévus dans les contrats d'études et de contrôle de BTP pour tous les bureaux d'études et de contrôle.

11. L'Association des Eleveurs et Exportateurs de Bétail (ASSELEXBO) a axé son intervention autour des points que sont :

- le permis d'exploitation des sites de bétail pour réduire et si possible éliminer les transhumances,
- la création d'écoles de transhumance,

- la nécessité de prendre des mesures d'accompagnement pour rentabiliser les projets du domaine de l'élevage. Pour cela, elle souhaiterait une mise en œuvre du Fonds de Développement de l'Élevage (FODEL) pour soutenir les initiatives.

12. L'Association des Bijoutiers de Bobo-Dioulasso a quant à elle salué l'élaboration en cours du Code de l'Artisanat et le processus actuel de mise en place de la Chambre des Métiers. Cependant, elle déplore les difficultés liées aux taxes élevées qui ne font que drainer les créateurs d'entreprises vers le secteur informel.

13. Le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a apprécié positivement le dynamisme de la concertation Public/Privé et montré l'importance du dialogue pour la promotion des affaires, dans la mesure où sans paix il n'y a pas de création d'emplois et donc pas de croissance économique. Il a procédé à une description de l'environnement des affaires et déduit qu'il s'avère impératif d'accélérer la relecture du Code Général des Impôts et du Code des Investissements. Il a également proposé l'adoption des mesures tendant à réduire le coût des facteurs de production. Il a salué la création de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) et du Centre de Formalités des Entreprises (CEFORE) qui constituent des avancées en matière d'amélioration du climat des affaires. Par ailleurs, il a annoncé des voies de solutionnement communes et spécifiques aux difficultés de ses membres. Concernant les préoccupations communes, il s'agit principalement :

- du renforcement des agents chargés des contrôles et des redressements fiscaux,
- de la réduction des délais pour les voies de recours en cas de redressement fiscal,
- du non harcèlement des entreprises émergentes par l'administration fiscale,
- du réaménagement de l'article 520 du Code Général des Impôts relatif aux conditions de saisine du tribunal administratif,
- de l'harmonisation de la législation fiscale avec les dispositions communautaires,
- de l'application effective de la réduction de l'avance BIC décidée en 2005.

Il a par la suite fait des propositions pour une promotion des professions libérales comme les assurances, les vétérinaires, les enseignants privés, les pharmaciens, les couturiers etc.

Au niveau de ces dernières recommandations, l'accent a été mis sur le cumul des marchés, le principe de moins disance et les difficultés d'obtention de visa par les hommes d'affaires.

- 14. L'Association Professionnelle des Fruits et Légumes du Burkina (APFEL-B)** a apprécié positivement les mesures prises par le Gouvernement pour la promotion de la filière fruits et légumes considérée comme stratégique dans les politiques économiques actuelles. Toutefois, des problèmes persistent à cause du coût élevé des transports notamment le fret qui entache la compétitivité de la filière et grève sérieusement les marges. Pour cela, elle propose la tenue des négociations diplomatiques conduites par les premières autorités, avec la principale compagnie de transport qu'est Air France. En outre la question de TVA sur les emballages à l'exportation reste toujours posée.
- 15. L'Association des Banques et Etablissements Financiers (APBEF)** a salué la constance de l'Etat en matière de dialogue, et exprimé des difficultés de l'activité bancaire. En plus des préoccupations communes exprimées par la Chambre de Commerce, elle a spécifié les difficultés de ses membres qui se résument à la taxation des cartes bancaires par le fisc alors qu'elles ne sont que des instruments de travail, la lourdeur et la complexité de certaines formalités administratives telles que les procédures et les coûts d'obtention des titres fonciers.
- 16. L'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés (ONECCA)** dans son intervention, a souhaité la suppression de la discrimination dans le traitement BIC-BNC qui est basé sur la personnalité juridique et propose un régime BNC pour tous ceux qui exercent une profession libérale quelle que soit la forme juridique de l'entreprise. Selon l'Ordre, il a été souvent constaté des insuffisances et des lacunes graves de la part des agents de l'administration fiscale lors des contrôles sur pièces qui ont donné lieu à des redressements fiscaux.

L'Ordre estime alors que l'administration devrait mettre l'accent sur la formation et le choix des agents commis aux tâches de contrôle. Aussi, il souhaite que l'administration prenne les dispositions nécessaires pour faire respecter les délais de réclamation et de recours à la Direction Générale des Impôts et si possible les réduire. Au regard des difficultés, l'Ordre propose :

- le relèvement du Chiffre d'affaires de 100 000 000 FCFA à 250 000 000 FCFA comme critère de classification d'une entreprise dans la catégorie des grandes entreprises,
- l'engagement d'une discussion sérieuse pour l'élargissement de l'assiette fiscale,
- la prise en compte des directives communautaires et l'adoption d'une fiscalité normalisée.

17. L'Ordre des Pharmaciens a souhaité bénéficier :

- a. d'un appui financier lui permettant de mener de manière permanente la lutte contre la fraude,
- b. d'une exonération de la TVA sur certains produits pharmaceutiques conformément aux directives de l'UEMOA.

L'ordre a également souhaité qu'une solution définitive soit trouvée à la coexistence des pharmacies et dépôts dans certaines localités. Enfin, il souhaite que les mesures et arrêtés relatifs à l'exercice du métier de pharmacien soient largement diffusés et appliqués.

18. Le Groupement Professionnel des Pétroliers (GPP) s'est engagé à contribuer à la lutte contre la fraude en appuyant les services techniques. Il a en outre demandé le relèvement de la marge des marketers qui reste faible et fixe.

19. Le Syndicat National des Petites et Moyennes Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (SNPME-BTP) a reconnu que l'Etat a fait des efforts considérables par l'amélioration du Code des Investissements.

Cependant, des difficultés persistent au niveau des BTP. Il a aussi évoqué plusieurs points de faiblesse de l'environnement des affaires que sont :

- les contraintes du Code du Travail,
- le manque de financement de l'investissement par les banques,
- la non révision des marchés publics pour les mettre en phase avec les hausses des prix des hydrocarbures.

Pour le syndicat, l'amélioration de l'environnement des affaires est primordiale en ce sens que les recettes fiscales sont assises sur des investissements rentables.

20. Le Groupement des Professionnels de l'Informatique a remercié le Premier Ministre et rappelé l'essence de la rencontre avec Monsieur le Ministre des Finances et du Budget. Plusieurs points ont été abordés, et concernent l'harmonisation ou même l'exonération des droits de douane sur les matériels et logiciels du domaine informatique et la retenue de 80% de TVA à la source. A son sens, l'administration fiscale devrait donc permettre aux entreprises de ne payer que les 20% à la déclaration et de réduire les délais du fait des chèques roses.

En réponse à ces préoccupations soulevées par le Secteur Privé, le Gouvernement a donné les éléments de réponses et d'informations ci-après :

➤ ***Au titre du Ministère de la Justice***

Sur la question relative au barème des condamnations pécuniaires en matière sociale, le Gouvernement a précisé que cette préoccupation sera prise en compte dans le cadre de la relecture du Code du Travail ou par l'adoption d'une loi spécifique.

S'agissant de la mise en œuvre convenable des principes régissant le fonds séquestre et des difficultés liées aux arrêts rendus par la Cour de Cassation, le Gouvernement a indiqué qu'une concertation sera initiée avec le secteur privé, dans le courant du dernier trimestre de 2006.

➤ ***Au titre du Ministère des Ressources Animales***

Le Gouvernement répondant à la proposition de la création d'une structure similaire à l'ex Office National d'Exploitation des Ressources Animales (ONERA), a indiqué qu'un comité mixte chargé de réfléchir sur les questions relatives à la promotion de la filière bétail et viande a été mis en place. Les résultats des travaux de ce comité sont attendus pour la fin du mois de juillet 2006.

➤ ***Au titre du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques***

Concernant la question foncière, le Gouvernement s'est dit conscient que le principal capital en milieu rural est la terre qui, malheureusement, n'est pas suffisamment valorisé et reste, ainsi un capital dormant.

C'est pour remédier à cette situation qu'une Direction Générale du foncier rural a été créée au sein du Ministère et des ateliers ont été organisés pour la formulation de propositions en vue de l'instauration d'une politique foncière consensuelle et opérationnelle au Burkina Faso.

Pour ce qui est du fonctionnement des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA), le Gouvernement a indiqué que les CRA bénéficient d'appuis multiformes de la part de l'Etat.

A titre d'exemple, le Gouvernement a mis à la disposition des producteurs à travers les treize Chambres Régionales d'Agriculture, une quantité importante de semences améliorées d'une valeur de deux cent millions (200 000 000) de FCFA pour la campagne agricole 2006-2007.

➤ ***Au titre du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique***

Sur la question de la création des écoles de transhumants au profit des enfants des éleveurs, le Gouvernement a rappelé que cette initiative serait difficile à mettre en œuvre. L'expérience menée dans tous les pays a produit des résultats insatisfaisants.

Toutefois, le Gouvernement a suggéré que les éleveurs discutent davantage avec le Ministère en charge de l'Enseignement de Base pour approfondir la réflexion.

➤ ***Au titre du Ministère de la Santé***

A la question relative à la politique de dons de médicaments par les ONG, le Gouvernement a précisé qu'une Direction chargée de la Pharmacie et des Médicaments a été créée et veille sur cette question en rapport avec la Direction Générale des Douanes.

Quant à la coexistence des dépôts pharmaceutiques et d'officines dans les villes, le Gouvernement a signalé que ces dépôts ne doivent commercialiser que les produits génériques.

Par ailleurs, un engagement est pris pour procéder à la fermeture des dépôts suite à l'implantation d'officines pharmaceutiques dans une localité.

➤ ***Au titre du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale***

Le Gouvernement a indiqué que l'accompagnement à l'insertion du Secteur Privé dans l'économie mondiale a toujours constitué une priorité.

En témoigne la forte délégation d'opérateurs économiques qui a toujours accompagné le Chef du Gouvernement dans ses déplacements officiels.

Pour ce qui est de la facilitation des procédures d'obtention des visas pour les opérateurs économiques, le Gouvernement a souligné qu'un Comité de réflexion et de négociation avec les autres pays du monde travaille sur la question.

➤ ***Au titre du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement***

Le Gouvernement a donné les réponses suivantes :

- Aujourd'hui, suite à des retraits d'agrément, le nombre d'entreprises agréées dans les travaux de routes est de soixante dix (70) permettant ainsi un meilleur suivi sur le terrain ;
- Les problèmes d'équipement des entreprises pourraient être résolus soit par la création de sociétés de location d'équipement soit par la création d'une banque des petites et moyennes entreprises ;
- Sur la question de caution sur le matériel roulant des consultants en génie civil, une réflexion est en cours.

➤ ***Au titre du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat***

Le Gouvernement a indiqué que la relecture du Code des Investissements est en cours, en collaboration avec les Ministères concernés par les questions qui y sont traitées.

La relecture des textes réglementant la profession de commerçants est également en cours. A ce niveau, la contribution du Secteur Privé reste attendue.

Le Gouvernement a par ailleurs souligné que la création des zones franches est un sujet à l'étude surtout dans le cadre du projet du barrage de Samandéni.

En outre, la création de la Chambre des Métiers constitue une priorité pour le Gouvernement qui a engagé le processus y relatif. Les préoccupations relatives à l'adoption d'un Code spécifique à l'Artisanat seront prises en compte dans ce processus.

Le Gouvernement a rappelé que les canaux d'information sur les possibilités de financement des entreprises existent au niveau de la Chambre de Commerce et de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso.

Par ailleurs, les informations sur les Accords de Partenariats Economiques peuvent être obtenus auprès des représentants du secteur privé au Comité national de négociation créé à cet effet.

Le Gouvernement a rassuré les acteurs du secteur pétrolier que leurs marges bénéficiaires ont connu de légères augmentations même si elles sont en deçà de leurs attentes. Dans ce secteur, des efforts ont été consentis par le Gouvernement au regard de la volatilité des cours du baril du pétrole.

Pour terminer, la Chambre de Commerce et les Chambres Régionales d'Agriculture ont été invitées à cultiver le sens de la concertation entre elles.

➤ **Au titre du Ministère des Finances et du Budget**

Le Gouvernement a salué le partenariat fructueux entre le département ministériel chargé des finances et le secteur privé. Il a ensuite réitéré la place de choix qui est accordé au secteur privé à qui il attribue le rôle de moteur de la croissance du Burkina. C'est dans ce sens qu'une semaine de dialogue a été organisée entre le Ministère des Finances et du Budget et le secteur privé du 10 au 17 juin 2006. Ce partenariat sectoriel est appelé à se développer dans le futur. Les efforts d'amélioration de la gestion du département des finances et en partie la qualité de ce partenariat ont permis de positionner le Burkina 4^e/45 dans le classement des pays africains en terme de qualité de la gestion budgétaire.

Le Gouvernement a noté qu'en dépit de ces performances réalisées et de ce dialogue et en dépit des nombreux avantages fiscaux qu'offre le code des investissements, force est de constater que la fraude et l'évasion fiscales à travers la production du faux et l'usage du faux, restent une pratique courante chez de nombreux opérateurs du secteur privé.

Comme à la 5^{ème} rencontre, le Gouvernement a encore attiré l'attention du secteur privé sur le fait qu'environ 50% du volume total des importations restent encore exonérés de droits de douane ; ce qui n'est pas de nature à faciliter la réalisation des objectifs d'accroissement des recettes fiscales dans un pays caractérisé par la précarité des ressources.

S'agissant de la moins disance en matière d'attribution des marchés publics, le Gouvernement a déploré l'incompréhension permanente du secteur privé sur le sujet malgré les multiples explications données par les techniciens des finances dans les différents cadres de concertation. Aussi, y a-t-il lieu de retenir que c'est le critère de mieux disant qui est appliqué lors de l'analyse des offres. En tout état de cause, une relecture de la réglementation des achats publics est en cours.

Concernant les Permis d'Exploiter (PE) demandés par les éleveurs et les exportateurs de bétail, il a été indiqué aux professionnels qu'un traitement diligent de la question sera assuré pour peu que les documents constitutifs du dossier soient fournis aux services chargés des domaines.

Quant à la délivrance des titres fonciers de manière général, il a été annoncé aux participants qu'une commission sera constituée afin qu'avant la fin 2006, des modalités pratiques soient définies et connaissent un début de mise en œuvre.

En réponse à la demande de suppression de l'article 520, le Gouvernement a indiqué qu'une étude sera menée pour une relecture éventuelle. Le secteur privé a été invité à bannir tout comportement qui le conduira à faire usage de cette disposition du Code des Impôts et en conséquence à souscrire correctement les déclarations fiscales, notamment en matière de TVA.

Sur la question des marges bénéficiaires des sociétés pétrolières, le Gouvernement a fait observer que le taux de 8% de marge actuellement pratiqué n'est pas aussi dérisoire que le secteur privé le laisse paraître et que des efforts sensibles ont été fournis dans ce sens.

En ce qui concerne la création d'une Banque des Petites et Moyennes Entreprises (PME), le Gouvernement a fait remarquer que des réflexions sont en cours et a souligné la nécessité d'une concertation avec le secteur privé. Rappel a, par ailleurs, été fait de l'existence de la Banque Régionale de Solidarité (BRS), créée dans le cadre de l'UEMOA qui poursuit le même objectif. Il en est de même pour plusieurs structures locales qui accompagnent les PME. Il a rassuré le secteur privé que la réflexion se poursuivra.

Concernant la révision du Code Général des Impôts, il importe de retenir que les deux livres qui ont été transmis au secteur privé reprennent dans le sens d'actualiser et de regrouper, l'ensemble des dispositions relatives aux impôts directs, impôts indirects et taxes assimilées. Trois autres livres traitant respectivement des droits d'enregistrement et de timbres, de la fiscalité globale et des procédures fiscales viendront compléter le dispositif en chantier. Les observations du secteur privé seront examinées dans le cadre des travaux de la Commission de fiscalité avant la soumission au Gouvernement et à l'Assemblée Nationale de l'avant-projet du Code Général des Impôts.

Pour ce qui est de la baisse du taux de l'acompte BIC pour le secteur formel, son application s'est confrontée aux difficultés qui ont affecté le processus d'immatriculation des contribuables selon le nouvel Identifiant Financier Unique (IFU), censé fournir un fichier actualisé et sécurisé de toutes les entreprises. La fin de l'opération est fixée au 30 juin 2006 et l'application de la mesure relative à la baisse du taux sera effective à partir du second semestre de cette année. Dès lors, seuls les contribuables relevant du régime du réel d'imposition en possession du nouvel IFU pourront bénéficier du taux de 1% tandis que les non détenteurs seront taxés à 5%, à l'instar des redevables de la contribution du secteur informel.

En ce qui concerne la fiscalisation selon la nature des activités, elle ne pourra être envisagée qu'après l'achèvement du recensement fiscal en cours.

Par rapport à la participation effective au Fonds de Développement de l'Élevage (FODEL), une rencontre est prévue entre le Ministère des Finances et du Budget, le Ministère des Ressources Animales et les éleveurs. Cette rencontre permettra de résoudre le problème.

Pour ce qui est de la délivrance de l'Attestation fiscale, les services techniques examineront le dispositif à mettre en place afin de délivrer en une fois plusieurs attestations.

En réponse au souhait de payer la TVA à l'encaissement, le Gouvernement a précisé que l'exigibilité de cette taxe suit le mode de comptabilisation des opérations pratiqué par l'entreprise. Ainsi, ne peut acquitter la TVA à l'encaissement que le contribuable soumis à la comptabilité suivant la règle de l'encaissement.

Quant aux mesures pour économiser l'électricité, le Gouvernement a indiqué qu'il reste attentif à toute proposition tendant à l'atteinte de cet objectif.

Pour ce qui est de la révision du régime fiscal applicable à l'importation des cartes bancaires en tant que moyen de paiement, une réflexion est en cours et sera poursuivie avec la participation des différents acteurs.

Avant de suspendre les travaux de la mi-journée, le Premier Ministre a tenu à saluer la qualité des échanges et des recommandations qui ont été formulées. Il a cependant stigmatisé l'absentéisme du Secteur Privé dans les instances où sa présence reste nécessaire pour exprimer les vues et propositions du monde économique. Comme enseignements, il a souligné les deux éléments ci-après :

- la nécessité de veiller à une répartition équitable des charges fiscales ;
- la nécessité d'une simplification des dispositions fiscales pour une meilleure compréhension des contribuables sur leurs obligations fiscales.

Le Gouvernement a pris l'engagement de travailler avec le Secteur Privé pour mettre en place un système fiscal qui assurera une répartition équitable de la charge des impôts.

A la reprise des travaux, le Gouvernement a procédé au lancement officiel du programme « *Doing Business Better in Burkina Faso* » mis en place par le Gouvernement avec l'appui de la Société Financière Internationale (SFI) et de la coopération suisse. Ce programme a pour but d'insérer le Burkina Faso parmi les meilleurs pays africains du point de vue de l'environnement des affaires et ce, grâce à la simplification des procédures et à la réduction des coûts inhérents.

Dans le discours de lancement qui a été lu par le Ministre du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat au nom du Premier Ministre, le Gouvernement a marqué sa disponibilité à œuvrer à l'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso. Il a invité toutes les administrations et toutes les structures concernées par la mise en œuvre des actions qui seront engagées de faire preuve de diligence. Il a terminé en remerciant les Partenaires Techniques et Financiers en général et particulièrement le Gouvernement suisse et le Groupe de la Banque mondiale pour les efforts qu'ils fournissent aux côtés du Gouvernement burkinabé pour l'amélioration du climat des affaires.

A la suite du lancement du programme, il a été procédé à la cérémonie de clôture qui a été ponctuée de la lecture du rapport de synthèse, du mot de remerciement du Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat et du discours de clôture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre.

Le rapport de synthèse a été adopté sous réserve de la prise en compte des amendements qui ont été communiqués au secrétariat de la rencontre.

Dans son mot de remerciement, le Représentant du Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat a relevé que les échanges ont permis aux deux partenaires de mieux se comprendre et de projeter ensemble des lendemains meilleurs. Il a témoigné au Gouvernement toute la reconnaissance du secteur privé pour les mesures qui ont été annoncées et qui contribueront sans nul doute à l'amélioration du climat des affaires.

Dans son discours de clôture, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a exprimé toute sa satisfaction pour la richesse et la qualité des débats et a solennellement interpellé tous les acteurs du secteur privé à plus de civisme fiscal.

Pour réaffirmer la volonté du Gouvernement de faire du Secteur Privé le moteur de la croissance économique au Burkina Faso, le Premier Ministre a pris les engagements suivants :

1. le lancement d'une opération spéciale de délivrance de titres fonciers avant la fin de l'année 2006 ;

2. la révision du mode de perception de la retenue à la source de 80% de la TVA qui passera à 20% en 2007 ;
3. la levée des contraintes en vue de l'application effective de la réglementation sur les fonds séquestres à partir de janvier 2007 ;
4. l'organisation d'une opération spéciale de renouvellement du parc des taxis ;
5. l'admission de la déductibilité des primes pour indemnité de fin de carrière, décès et invalidité.

Tout en souhaitant une réussite aux opérateurs économiques dans leurs affaires et bon retour aux participants, le Premier Ministre a déclaré close la 6^{ème} rencontre Gouvernement/Secteur Privé.

Le lendemain 8 juillet 2006, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, accompagné de la délégation gouvernementale et du Secteur privé, a visité l'unité industrielle SN-SOSUCO, qui est le poumon économique de la Région des Cascades. Cette visite visait à donner un signal fort à l'intention des travailleurs de la société et des promoteurs, de l'engagement du Gouvernement à maintenir cette unité en activité.

En marge de cette visite, le Premier Ministre a été l'invité principal de l'émission « Eco Finance » qui a été diffusée sur la RTB en direct de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Bobo-Dioulasso. L'émission a porté sur le thème de la rencontre.

**MINISTRE DU COMMERCE, DE LA
PROMOTION DE L'ENTREPRISE ET DE
L'ARTISANAT**



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DE LA PROMOTION
DU SECTEUR PRIVE**

**PRESENTATION DU PRESIDENT DU COMITE
TECHNIQUE PARITAIRE
RENCONTRE GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE
BOBO-DIOULASSO, LE 07 JUILLET 2006**

Le Comité Technique Paritaire, conformément à ses attributions, a suivi, en rapport avec les différents départements ministériels, la mise en œuvre des recommandations issues de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé des 07 et 08 juillet 2005.

Dès son retour de cette dernière rencontre, il s'est attelé à la production du rapport général de la rencontre qui a été adopté en octobre 2005, après son examen par les structures ci-après :

- les différents départements ministériels ;
- la Chambre du Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso ;
- et la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso.

Le 31 mai 2006, il a tenu sa 3^{ème} réunion d'évaluation et de validation de son rapport à présenter à la rencontre de ce jour.

Le présent rapport synthétique que j'ai l'honneur de vous présenter s'articule autour des points suivants :

- le niveau de réalisation des actions ;
- les difficultés rencontrées ;
- les recommandations pour une meilleure mise en œuvre des actions.

I- DU NIVEAU DE REALISATION DES ACTIONS

Sur la base des recommandations formulées à la dernière rencontre Gouvernement/Secteur Privé et des rapports fournis par les différents départements ministériels, le Comité Technique Paritaire a relevé quatre types d'actions :

- les actions qui sont réalisées ;
- celles qui sont en cours de réalisation ;
- celles qui ne le sont pas encore ;
- et celles qui n'ont pas été retenues.

A- Les actions réalisées

Les principales actions réalisées au titre des différents axes se présentent comme suit.

A-1. Au titre de la fiscalité

Les mesures suivantes ont été prises :

- la baisse des droits d'enregistrement dus sur les contrats portant concession de droits de licence et autres brevets commerciaux ou de fabrication ;

- l'élargissement de l'assiette fiscale par la mise en œuvre des dispositions des articles 15 et 16 de la loi n° 0462005/AN du 15 décembre 2005, portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat gestion 2006. Ces articles élargissent le champ d'application des retenues à la source de certains impôts ;
- la fixation à 6 000 FCFA des droits d'enregistrement des actes constitutifs et modificatifs de sociétés d'une part, et la baisse de moitié des droits d'enregistrement sur les contrats de location de brevets, de marques, de licences et de procédés de fabrication d'autre part ;
- la réduction de moitié (de 2 à 1%) du prélèvement de l'acompte BIC au profit des importateurs du secteur structuré d'une part, et d'autre part, la fixation à 5% du taux de prélèvement pour le secteur informel et les importateurs occasionnels ;
- la suppression des mentions du destinataire et de l'objet de l'Attestation de Situation Fiscale.

A-2. Au titre de la création d'entreprise

Les principales actions suivantes ont été réalisées :

- la création du CEFORE de Ouagadougou par Arrêté n°2005-108/MCPEA/MFB/MJ/MTEJ du 15 décembre 2005. Il est opérationnel depuis le 9 janvier 2006 ;
- la suppression de l'avis de conformité des statuts des sociétés ainsi que les frais y afférents au terme du décret n° 2005-566/PRES/PM/MCPEA/MFB du 22 novembre 2005 ;
- la suppression de la Carte Professionnelle de Commerçant pour les personnes morales au terme du décret n°2005-095/PRES/PM/MCPEA/MFB/MJ/MTEJ du 21 juin 2005, portant création des CEFORE.

A-3. Au titre des infrastructures

Le Gouvernement a procédé à ce qui suit :

- le lancement des travaux de l'aménagement de l'axe Ouagadougou-Kongoussi le 22 décembre 2005. La fin des travaux est prévue pour 2008 ;
- l'achèvement des travaux du tronçon Diébougou-Djipologo ;
- l'engagement du processus de la réhabilitation du marché central Rood Woko ;
- la création effective de la Banque de l'Habitat dont l'ouverture au public est prévue pour bientôt.

A-4. Au titre de la réglementation des professions

On note principalement l'adoption de l'arrêté n° 2005-084/MITH/SG/DGAC du 30 décembre 2005 portant définition et conditions de délivrance et de retrait de l'agrément technique dans le domaine du bâtiment.

A-5. Au titre de la sécurité et des tracasseries administratives sur les axes routiers

Il a été entrepris les principales actions suivantes :

- l'adoption de l'arrêté n°2005-053/MITH/SG/DGTTM du 26 octobre 2005 portant création, fonctionnement, composition du comité national de facilitation du transport et du Transit Routier Inter-Etat ;
- la sécurisation des axes routiers par des patrouilles d'éléments de sécurité ;
- la levée de certains postes de contrôle (douanes et eaux et forêts) ;
- la création de la police de proximité ;
- la suspension à partir de mars 2006, des contrôles de police et de gendarmerie sur toute l'étendue du territoire national à l'exception de ceux effectués par les postes de police aux frontières.

A-6. Au titre de l'environnement des affaires

Les dispositions suivantes ont été prises :

- l'adoption d'un programme de travail dans le cadre de la recherche des voies et moyens pour institutionnaliser les journées agro-alimentaires ;
- le fonctionnement effectif du fonds séquestre avec l'adoption de loi instituant le fonds ;
- l'organisation des sessions de formation continues portant sur des thèmes suivants : « Juges des tribunaux du travail et rupture abusive du contrat de travail » « Droit international et pratiques judiciaires nationales ».

A-7. Au titre de la lutte contre la fraude et la corruption

Il a été entrepris les actions suivantes :

- l'organisation des actions communes de sensibilisation avec l'Ordre des Pharmaciens en 2005 dans le cadre de la lutte contre la vente illicite des médicaments ;
- la mise en œuvre des réformes de la lutte contre la fraude qui a permis à l'administration des douanes de réaliser au cours de l'année 2005, 3 164 affaires contentieuses qui ont rapporté au budget national 1 058 417 012 francs CFA ;

- la fermeture de 49 unités artisanales et semi industrielles d'extraction d'huile ;
- la fermeture de trois unités de production de tôles dont le traitement des dossiers contentieux poursuit son cours.

A-9. Au titre de la relance des secteurs d'activités

Des mesures conséquentes ont été prises pour favoriser l'exportation de la viande et du bétail. On peut citer notamment :

1. la construction du marché à bétail à Fada N'Gourma ;
2. la réhabilitation de l'abattoir frigorifique de Ouagadougou ;
3. l'appui à la mise en place d'une société de gestion de l'abattoir de Ouagadougou ;
4. l'élaboration d'un projet de construction de marché à bétail à Yendéré (frontière de la Côte d'Ivoire dans la région des Cascades) et de Youba (dans la province du Yatenga).

B- Les actions en cours de réalisation

Les principales actions en cours de réalisation sont les suivantes :

B-1. Au titre de la fiscalité

On peut noter essentiellement l'achèvement de la relecture des dispositions concernant les impôts directs et indirects, les droits d'enregistrement, et de timbre ainsi que les impôts synthétiques (contribution du secteur informel, contribution du secteur Boisson et contribution du secteur Elevage).

B-2. Au titre des infrastructures

Les principales réalisations en cours sont les suivantes :

- le bitumage de l'axe Bobo-Dédougou. La fin des travaux est prévue pour 2007 ;
- le bitumage de la route Kaya-Dori dont la fin est programmée pour 2007 ;
- le bitumage du tronçon Ouagadougou-Kongoussi dont la fin des travaux est prévue en 2008 ;
- le bitumage du tronçon Yegueresso-Diébouyou-bretelle Hamélé est à la phase de recherche de financement auprès des bailleurs de fonds ;
- la recherche de financement de la construction d'un nouveau parc à bétail à Bobo-Dioulasso (Coût : 500 millions de francs CFA) ;
- le processus de la réhabilitation du marché central Rood Woko a été engagé.

B-3. Au titre du renforcement du partenariat Gouvernement/Secteur Privé

Le processus d'élaboration et d'adoption d'une charte de bonne conduite est en cours. Le dossier a connu un début d'exécution en 2005 avec l'élaboration du code d'éthique des entreprises. Un atelier de restitution a réuni tous les partenaires impliqués.

B-4. Au titre de la sécurité et des tracasseries administratives sur les axes routiers

Sont en cours :

- la poursuite de l'installation des postes de contrôle juxtaposés. La création des postes à contrôle juxtaposés est assurée par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA). Le poste de Cinkansé à la frontière avec le Togo est en cours de réalisation et l'initiative pourrait s'étendre à d'autres frontières ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la police de proximité ;
- la mise en service des postes fixes prévus dans les huit villes concernées par l'arrêté 2002-072/MITH/SECU du 31 décembre 2002 : la finalisation des contrats est en cours en vue du démarrage des travaux de construction de cinq postes.

B-5. Au titre de l'environnement des affaires

Les actions suivantes sont en cours d'exécution :

- l'élaboration des textes relatifs à la création d'une agence de promotion des investissements ;
- la relecture du code des investissements ;
- la révision à la baisse des frais de dossier de création d'entreprise (frais de timbre et autres) ;
- l'examen du décret de création des Centres de Gestion Agréés ;
- l'adoption des textes d'application du Code du Travail : une dizaine de projets d'arrêtés sont en cours de signature.

B-6. Au titre de la création d'entreprise

L'élaboration des projets de textes pour la relecture de l'ensemble des textes de base du commerce est en cours. Un CASEM du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat est prévu sur la question.

C. Les actions non réalisées

Certaines actions n'ont pas encore connu un début d'exécution. En fonction des domaines, les principales sont les suivantes :

En matière de fiscalité

Il n'a pas été procédé à l'abrogation de l'article 520 du code des impôts comme le souhaite le secteur privé. Cet article conditionne l'exercice du droit de recours au tribunal administratif des contribuables incriminés à la réunion des garanties propres devant assurer le recouvrement des impôts dus.

En matière judiciaire

L'établissement des barèmes de condamnation en matière de conflit de travail n'a pas non plus été réalisé. La Commission Nationale de Codification a été saisie pour mener des réflexions sur la question.

En matière de renforcement du partenariat Gouvernement/Secteur Privé

Le contrat d'objectifs n'a pas été finalisé.

En matière de l'environnement des affaires

La Banque des PME n'a pas été créée. Toutefois, les réflexions sur sa création sont en cours et font l'objet de discussions pour une prise en compte du projet dans le plan quinquennal du Gouvernement.

D- Les actions non retenues

En matière de fiscalité

Les recommandations suivantes soumises à l'appréciation des services techniques des départements ministériels n'ont pas obtenu une suite favorable :

- La baisse du taux de l'IRVM dû notamment sur les dividendes à moins de 15% ;
- La révision de 20 à 30% de la retenue de TVA ;
- La révision du Code douanier au regard des dispositions communautaires ;
- L'exonération pendant dix (10) ans des entreprises du BTP au regard des dispositions communautaires ;
- L'interdiction du cumul des marchés publics et la révision du principe de moins- disance.

Les principales raisons qui expliquent le rejet de ces recommandations sont précisées dans le rapport du CTP.

II- DES DIFFICULTES

Comme principales difficultés, le Comité Technique Paritaire (CTP) a enregistré les difficultés suivantes :

- la lenteur des ministères interpellés dans la transmission de l'état d'exécution des actions relevant de leur compétence ;

- le caractère transversal de certaines recommandations ne facilite pas leur mise en œuvre ;
- le manque de clarté dans la formulation de certaines recommandations n'a pas permis leur examen conséquent ;
- les membres CTP des différents départements ministériels ne sont pas systématiquement informés par les services techniques de la mise en œuvre des recommandations ;
- le manque de disponibilité de certains membres explique leur absence aux réunions.

III- RECOMMANDATIONS

Au regard du niveau de réalisation des recommandations et des difficultés rencontrées, le Comité Technique Paritaire recommande :

- la désignation par chaque département ministériel, d'un service spécialement responsable du suivi de la mise en œuvre des recommandations de manière à rappeler les services techniques compétents ;
- l'adoption d'un plan d'action par chaque département ministériel pour la mise en œuvre des recommandations ;
- l'envoi régulier au secrétariat par chaque département de l'état de mise en œuvre des recommandations ;
- l'implication personnelle des Secrétaires Généraux des départements ministériels dans la mise en œuvre des recommandations ;
- l'organisation par chaque département ministériel de rencontres périodiques avec les opérateurs économiques sur les questions relevant de ses compétences.

La prise de ces dispositions améliorera certainement le niveau d'exécution des recommandations et renforcera le dialogue Gouvernement/Secteur Privé.

Le Président du Comité
Technique Paritaire

Jean-Claude BICABA

**CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'ARTISANAT
DU BURKINA FASO (CCIA-BF)**



**MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT DE LA CCIA-BF
RENCONTRE GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE
BOBO-DIOULASSO, LE 07 JUILLET 2006**

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso se réjouit d'abriter pour la 6^e fois, le forum Gouvernement / secteur privé.

A cette occasion, je voudrais, au nom des élus consulaires, en celui de toutes les structures d'appui au secteur privé, de l'ensemble des milieux d'affaires et en mon nom personnel, vous souhaiter la bienvenue, Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, ainsi qu'à tous ceux qui vous accompagnent dans ce désormais rituel déplacement de Bobo-Dioulasso, à la rencontre du secteur privé.

C'est aussi le lieu pour moi, Excellence Monsieur le Premier Ministre, de vous adresser mes vives et chaleureuses félicitations pour votre reconduction aux commandes de l'exécutif de notre pays. Mes vœux d'excellente santé, de bon courage et de réussite vous accompagnent pour l'accomplissement de votre lourde et noble mission.

«Quelle adéquation entre l'impératif d'accroissement des recettes de l'Etat et l'incitation à l'investissement par une fiscalité attractive ?»

C'est autour de cette dialectique, Excellence Monsieur le Premier Ministre, que vous vous engagez à échanger avec vos partenaires du secteur privé.

La pertinence de ce délicat thème confirme, s'il en était besoin, votre volonté constante de faire de la création de la richesse nationale l'aboutissement de votre action.

Il s'agira au cours de nos échanges, d'évoquer les préoccupations et attentes du secteur privé sur ce sujet, en ayant à l'esprit d'assurer à l'Etat la régularité des recettes nécessaires à ses fonctions régaliennes, notamment en matières financière, économique et sociale à travers une fiscalité adaptée dans le contexte du raffermissement de notre démocratie et de la lutte contre la pauvreté, tout en garantissant la compétitivité de nos entreprises dans le cadre d'une économie libérale soumise à la rude concurrence régionale et mondiale.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

La communauté des affaires vous est reconnaissante pour toute l'attention que vous portez à la promotion de ses activités, en témoigne votre accompagnement constant et le soutien que vous manifestez personnellement à son égard chaque fois que de besoin. A cet effet, je voudrais rappeler les dernières missions économiques en France et en Malaisie. Au cours de chacun de ces déplacements et en relation avec le monde des affaires, vous avez été rassurant quant à l'attractivité de notre pays en matière d'investissement. Vous avez à maintes reprises, invité les acteurs économiques de ces pays à nouer des partenariats multiformes avec leurs homologues Burkinabè.

Le secteur privé, dans toute sa diversité et sa richesse, par ma voix, voudrait vous réitérer ses remerciements à cet égard.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs,

La rencontre de l'année dernière a abouti à l'adoption d'importantes décisions dont le bilan sera présenté par le Comité Technique Paritaire, aux travaux duquel participent activement les représentants du secteur privé. Je voudrais relever quelques acquis de cette rencontre annuelle Gouvernement / secteur privé, qui a permis de dynamiser et d'étoffer l'environnement institutionnel de l'entreprise burkinabè par :

- l'opérationnalisation de la Maison de l'Entreprise sur la quasi-totalité du pays,
- la création du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMCO) ;
- la mise en œuvre du Centre de Formalités des Entreprises (CEFORE).

Il convient d'inscrire à l'actif des actions majeures de votre gouvernement en faveur du secteur privé, les mesures de sauvegarde qui ont redonné vie et/ou espoir à certaines unités industrielles en cessation d'activités, comme FASOTEX (ex Faso Fani) et SN-GMB (ex GMB). D'autres actions ont permis de tendre vers un assainissement de secteurs d'activités sensibles tels les huileries ou celui du bétail et de la viande.

C'est également le lieu de noter avec satisfaction, le démarrage des travaux de reconstruction du marché central Rood Woko à Ouagadougou, la reprise du bitumage du tronçon Bobo-Boromo et le bitumage de l'axe Bobo-Dédougou.

Il est à noter cependant que l'application de certaines décisions, prises lors du dernier forum, n'est pas encore effective. Il s'agit notamment de celle portant sur la réduction de moitié (de 2 % à 1 %), du prélèvement de l'acompte BIC au profit des importateurs du secteur structuré, qui n'est pas encore entrée en vigueur, en raison de l'absence de textes d'application. Il en est de même en ce qui concerne les textes créant les fonds séquestres.

Dans ce sens, je voudrais également relever la persistance de la corruption et de la fraude qui continuent de nuire à la compétitivité de nos entreprises.

Concernant la fraude par exemple, nous avons suivi et apprécié l'opération de destruction, le 14 juin dernier, par le Ministère des Finances et du Budget, d'un important stock de piles frauduleusement importées dans notre pays et saisies par la douane. Nous ne pouvons que souhaiter la poursuite de telles actions, qui selon nous, sont susceptibles de créer un sentiment d'insécurité parmi les fraudeurs.

Sans anticiper sur les débats qui vont s'engager sur le thème de la rencontre, nous souhaitons que les réflexions et discussions entre votre gouvernement et le secteur privé aboutissent à des résultats significatifs. Quelles que soient la justesse des analyses et la pertinence des points d'accords, il conviendrait que nos conclusions soient suivies d'effet. Il nous faut trouver donc le point de convergence qui permette au gouvernement de prélever conséquemment des impôts pour financer les activités inscrites à son budget d'une part, et au secteur privé de travailler dans la sérénité d'autre part, sans crouler sous le poids de la fiscalité. A l'évidence, cela ressemble à la quadrature du cercle, mais n'est pas à mon avis, hors de notre portée.

Nous fondons l'espoir que le nouveau Code Général des Impôts qui sera adopté, apporte des solutions aux préoccupations constamment formulées par le secteur privé quant au caractère inadapté de notre dispositif fiscal, eu égard aux évolutions économiques constatées, et la souplesse attendue de l'administration fiscale envers les acteurs du secteur privé.

Nous ne doutons donc pas de la richesse et de la qualité des échanges que nous aurons au cours de cette journée.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Les milieux d'affaires burkinabè procèderont dans quelques mois, aux secondes élections démocratiques de notre institution consulaire. A l'actif de l'Assemblée Consulaire actuelle, et ce avec l'appui inestimable de votre gouvernement, les travaux de la gare routière internationale de Bobo-Dioulasso, vont démarrer très prochainement, les marchés ayant été attribués. Il s'agit d'un investissement de 4,5 milliards de F CFA qui va contribuer au désenclavement économique et au rayonnement de l'Ouest de notre pays.

C'est le lieu pour moi de vous réitérer toute la gratitude du monde des affaires pour votre permanente sollicitude dans tout ce que nous avons pu entreprendre et réussir ensemble.

Pour les actions inachevées ou celles à initier, nous savons pouvoir compter sur votre constante disponibilité à accompagner la nouvelle équipe consulaire qui devra œuvrer à consolider les acquis afin que « le rôle de moteur du développement » que vous avez de tout temps assigné au secteur privé demeure une réalité.

Je souhaite plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.

**GOUVERNORAT DES HAUTS
BASSINS**



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**MOT DE BIENVENUE DU GOUVERNEUR DE LA REGION DES
HAUTS BASSINS A L'OCCASION DE LA RENCONTRE
RENCONTRE GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE
BOBO-DIOULASSO, LE 07 JUILLET 2006**

- ▶ Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- ▶ Messieurs les membres du Gouvernement ;
- ▶ Honorables Députés ;
- ▶ Monsieur le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso ;
- ▶ Monsieur le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat, section territoriale de Bobo-Dioulasso ;
- ▶ Monsieur le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso ;
- ▶ Autorités Administratives, Politiques, Coutumières et Religieuses ;
- ▶ Honorables invités ;
- ▶ Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, Excellence Monsieur le Premier Ministre, solliciter votre aimable autorisation pour adresser mes chaleureuses salutations aux personnalités ici présentes et leur souhaiter, au nom de toute la population des Hauts Bassins, la bienvenue dans la ville de SYA.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Les populations de la Région des Hauts-Bassins et particulièrement celles de son Chef lieu, la ville de Bobo-Dioulasso, sont heureuses d'abriter régulièrement ces rencontres Gouvernement/Secteur Privé. Notre Région se sent honorée d'avoir été choisie pour servir de cadre d'animation et de renforcement du dialogue entre le Gouvernement et le Secteur Privé.

Votre décision de tenir ces rencontres ici à Bobo-Dioulasso confirme une fois de plus la volonté du Gouvernement de participer à l'animation et à l'épanouissement de la vie socio-économique de notre Région.

Les populations du Houet ne cessent de saluer les efforts qui ont été fournis jusque là par le Gouvernement pour maintenir ce cadre de dialogue riche d'enseignements et facteur de renforcement du partenariat entre l'Administration et le Secteur Privé.

Ces rencontres sont une occasion privilégiée pour le monde des affaires d'exprimer leurs préoccupations et d'attendre du Gouvernement des solutions adéquates.

Ces échanges interpellent aussi les autorités régionales que nous sommes car, est-il besoin de le rappeler, Bobo-Dioulasso est la capitale économique de notre pays. S'il est vrai que la ville de Bobo et sa région ont su jouer ce rôle de pôle de développement économique, il faut cependant souligner que les entreprises de la zone connaissent un certain nombre de difficultés liées entre autre à la crise que traverse la sous-région, à la concurrence déloyale et autres pratiques illicites mais également aux insuffisance de politique d'anticipation et de réadaptation de certaines de ces unités.

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Entreprises, il vous faut davantage un esprit d'innovation, un esprit d'imagination pour vous lancer résolument dans la dynamique d'une culture d'entreprise pour des entreprises qui se battent et qui gagnent.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Une des préoccupations majeure et qui pèse sur le développement de nos entreprises demeure le poids de la fiscalité.

C'est pourquoi, le thème de cette année : « ***Quelle adéquation entre l'impératif d'accroissement des recettes de l'Etat et l'incitation à l'investissement par une fiscalité attractive*** » a été très favorablement accueilli par les acteurs de la vie économique de notre Région.

Ils y placent un espoir certain et je sais, comme vous avez toujours su le faire, que leurs attentes seront largement comblées à travers les décisions importantes qui seront prises à l'issue de ces rencontres. Cet espoir est grand et je comprends pourquoi vous ne ménagez aucun effort pour que ce dialogue se poursuive et se consolide pour porter davantage de fruits.

C'est le lieu de souligner ici que les opérateurs économiques de la Région des Hauts- Bassins sont animés d'une ferme volonté de faire de la ville de Bobo-Dioulasso une capitale économique forte, vivante et prospère.

Cela ne saurait être une réalité sans la création d'un environnement favorable. C'est pourquoi, la Région des Hauts- Bassins salue fortement toutes les initiatives qui sont en cours dans ce sens.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Il nous souvient, vous avez salué l'année dernière le courage des chefs d'entreprises de la région et les avez encouragés à persévérer dans leurs efforts de développement de leurs entreprises.

Je sais combien est ferme votre engagement personnel pour la recherche de solutions aux problèmes économiques de notre pays et notamment ceux de la région. Je voudrais saisir cette occasion pour vous exprimer la reconnaissance de la population de notre région pour cet engagement ainsi que celui de l'ensemble des membres de votre gouvernement.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Depuis l'institutionnalisation de cette rencontre et votre décision de la tenir régulièrement ici à Bobo-Dioulasso, les populations du Houet ont toujours œuvré pour réserver un accueil chaleureux à l'ensemble des personnalités ici présentes.

Cette année encore, nous ne ménagerons aucun effort pour garder intacte l'hospitalité légendaire de SYA, cette cité cosmopolite et carrefour qui s'est inscrite dans le registre de l'histoire comme une ville de rencontre entre les peuples.

Nous veillerons dis-je, à faire en sorte que tous les participants à cette rencontre soient dans les meilleures conditions possibles durant leur séjour.

Toutes les populations des Hauts Bassins et particulièrement celle de SYA vous souhaitent un agréable séjour et pleins succès à nos travaux.

Je vous remercie.

PREMIER MINISTERE



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**DISCOURS D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR PARAMANGA ERNEST YONLI, PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
RENCONTRE GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE
BOBO-DIOULASSO, LE 07 JUILLET 2006**

Bobo-Dioulasso, 07 juillet 2006

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;

- ▶ **Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts Bassins ;**
- ▶ **Monsieur le Haut Commissaire de la Province du Houet ;**
- ▶ **Monsieur le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso ;**
- ▶ **Monsieur le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso ;**
- ▶ **Autorités coutumières et religieuses ;**
- ▶ **Honorables invités ;**
- ▶ **Distingués représentants du Secteur Privé ;**

Je voudrais tout d'abord au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, saluer le Gouverneur de la Région des Hauts Bassins, le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso et les habitants de Sya pour l'accueil chaleureux dont ma délégation et moi même avons été l'objet depuis notre arrivée à Bobo-Dioulasso.

J'associe à ces remerciements le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat dont l'institution abrite pour la sixième fois la concertation Gouvernement / Secteur Privé.

Je voudrais également saluer la présence des Partenaires techniques et financiers qui sont toujours à nos côtés dans les nombreux et multiformes chantiers de développement du Burkina Faso.

Je voudrais enfin saluer ici, tous les acteurs du monde des affaires qui se battent inlassablement pour la création de richesses dans notre pays, et qui contribuent ainsi à notre combat commun pour l'édification d'une économie forte et prospère au service du peuple burkinabé.

▶ **Mesdames et Messieurs,**

Avec la triomphale réélection de Son Excellence Monsieur le Président du Faso le 13 novembre 2005, le Burkina Faso poursuit, plus que jamais à travers la mise en œuvre de son Programme quinquennal « le progrès continu pour une société d'espérance », les profondes mutations sociales et économiques engagées, depuis de nombreuses années déjà sous sa ferme et lucide impulsion.

Le plébiscite des Burkinabé au Chef de l'Etat le 13 novembre 2005 nous porte tous à envisager l'avenir avec un optimisme qui, j'en suis convaincu, est également celui des acteurs de l'économie que vous êtes.

Nous devons nous attacher, avec les acteurs de la vie économique et avec l'ensemble du peuple burkinabé, à faire du programme quinquennal de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, une réalité vivante et inscrire notre pays sur le chemin d'une croissance forte et durable.

Pour ce faire, notre modèle doit continuer à progresser. Mais, il ne peut progresser que si nous comprenons tous que c'est par un labeur de tous les instants que nous serons capables de conquérir notre épanouissement.

Pour ce qui concerne spécifiquement la dynamisation continue de notre tissu économique, le Gouvernement doit permettre à nos entrepreneurs, dans tous leurs domaines d'activité, d'aborder avec confiance les profonds changements qu'exige le contexte actuel.

En effet, sans jamais renoncer au rôle structurant de l'État dans certains secteurs stratégiques, nous avons choisi, avec lucidité, de privilégier les intérêts du secteur privé dans la compétition mondiale en favorisant leur développement, en adaptant l'action du Gouvernement au contexte économique sous régional et international.

C'est pourquoi, le Gouvernement a décidé résolument d'agir sur l'environnement juridique et administratif sans lequel la dynamique économique ne peut s'épanouir.

Face aux aléas de la conjoncture internationale, notre politique économique vise à consolider et à prolonger la croissance que nous connaissons.

Et, consolider la croissance, c'est notamment, développer la capacité de production et d'innovation de notre économie. Les nombreuses réformes que nous entreprenons dans ce domaine, comme dans de nombreux autres, s'inscrivent dans cette perspective.

Car, c'est le rôle d'un État moderne d'assurer un cadre stable et favorable à toutes les initiatives créatrices de richesses.

C'est le sens de la politique du Gouvernement, une politique au service d'une croissance durable, de l'emploi pour tous et du progrès social.

► **Distingués invités ;**

► **Mesdames et messieurs les opérateurs économiques ;**

J'ai acquis la conviction, forgée tout au long de nos rencontres, que l'ensemble des opérateurs économiques burkinabè partagent ce même état d'esprit avec le Gouvernement.

Notre rencontre de cette année, la sixième consécutive du genre, doit constituer, pour nous tous, un point d'application concret et utile de notre vision commune.

Pour créer les conditions favorables aux changements majeurs qu'attend notre économie et offrir ainsi au secteur privé un environnement des affaires plus attractif, j'ai décidé de placer notre rencontre sous le thème suivant : « **Quelle adéquation entre l'impératif d'accroissement des recettes de l'État et l'incitation à l'investissement par une fiscalisation attractive ?** ».

La problématique de l'adéquation entre l'impératif de l'accroissement des recettes fiscales et l'application d'une fiscalité favorable à la promotion des investissements est revenue invariablement au cours de toutes nos rencontres.

Vous accusez principalement l'environnement fiscal d'être peu incitatif et d'affecter, de ce fait, l'attractivité de notre économie.

De prime abord, réussir l'adéquation entre l'impératif de l'accroissement des recettes fiscales de l'Etat et l'exigence d'une fiscalité attractive pour les investissements privés paraît difficile.

Mais, la compétitivité est une construction collective et il n'y aura de réussite économique burkinabè que collective. Nous devons, forts de ce constat, nous appuyer donc sur les forces motrices que sont nos entreprises et nos unités industrielles.

En effet, s'il revient à l'Etat d'éviter que soient découragés, par les réglementations et les coûts prohibitifs, ceux qui veulent entreprendre ; s'il revient au Gouvernement d'encourager la prise de risques, nous avons également besoin des opérateurs économiques, dans le pluralisme des acteurs et sur le terrain, pour trouver, ensemble, à travers un dialogue fécond la meilleure manière d'aider nos entreprises et d'encourager la croissance.

A cet égard, nos échanges autour de cette question devraient nous permettre d'atteindre notamment quatre objectifs majeurs :

- ▶ aboutir à une compréhension claire et précise des contraintes et des attentes respectives du Gouvernement et du secteur privé ;
- ▶ parvenir à l'identification de pistes de solutions réalistes pour une fiscalisation équitable et optimale des entreprises ;
- ▶ prendre à travers nos échanges des engagements mutuels en vue d'une juste imposition des entreprises et d'un meilleur recouvrement des recettes fiscales ;
- ▶ mettre les résultats de nos travaux à profit pour relever les insuffisances à corriger dans le cadre de la révision en cours du Code des impôts.

▶ **Mesdames et Messieurs les opérateurs économiques ;**

Les relations entre les entreprises burkinabè et l'Etat qu'il soit actionnaire, acheteur ou régulateur, doivent être le soucis partagé de défendre les intérêts de nos entreprises et à travers elles, ceux de notre économie.

Parce que nous savons que la santé de notre économie repose sur celle de nos entreprises et sur le dynamisme de nos opérateurs économiques.

Vous trouverez toujours l'Etat à vos côtés, car vous avez aussi en charge l'intérêt général pour la Nation.

A ce propos et dans sa volonté constate de faire du secteur privé le moteur du développement, le Gouvernement, avec l'appui technique de la Société Financière Internationale, la SFI, a mis en place le programme « Doing business better in Burkina Faso », financé par la Coopération Suisse et dont le lancement officiel des activités est programmée pour cet après-midi.

► **Mesdames et Messieurs,**

Une dynamique importante est créée. Nous avons besoin de votre action dans cette dynamique nouvelle. La logique du terrain est très utile et l'implication des opérateurs économiques dans le domaine du commerce, de l'industrie, de l'artisanat ou de l'agriculture est essentielle.

Aujourd'hui et plus que jamais et c'est une fierté que nous partageons ensemble, nous avons une vision commune de la question du développement du Burkina Faso.

C'est fort de cette conviction que je déclare ouverte la sixième rencontre annuelle Gouvernement secteur privé.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE
PREMIER MINISTRE
A L'OCCASION DE LA CEREMONIE OFFICIELLE DE LANCEMENT
DES ACTIVITES DU PROGRAMME «DOING BUSINESS BETTER IN
BURKINA FASO»**



Allocution prononcée par le Ministre du Commerce, de la Promotion de
l'Entreprise et de l'Artisanat

BOBO-DIOULASSO, LE 07 JUILLET 2006

- Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;
- Madame la Représentante de la Société Financière Internationale ;
- Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts- Bassins ;
- Mesdames et Messieurs les Partenaires Techniques et Financiers du Burkina Faso ;
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso ;
- Mesdames et Messieurs les responsables et les représentants des organisations professionnelles du Secteur privé ;
- Distingués invités en vos fonctions et grades respectifs ;
- Mesdames et Messieurs ;

C'est pour moi un réel plaisir de prononcer au nom de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre le discours de lancement des activités du programme «Doing Business Better in Burkina Faso».

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les Partenaires Techniques et Financiers du Burkina Faso qui nous ont toujours accompagné dans la mise en œuvre de notre politique de promotion du secteur privé. Il me plaît spécialement aujourd'hui, de faire une mention spéciale à la Coopération Suisse qui finance ce programme ainsi qu'à la Société Financière Internationale (SFI) chargée de sa mise en oeuvre.

Permettez-moi enfin de saluer l'auguste assemblée venue à cette cérémonie pour témoigner son intérêt pour ce programme et manifester son appui aux actions entreprises par le Gouvernement en faveur du secteur privé.

Mesdames et Messieurs,

En rappel, il convient d'indiquer que les différents rapports sur «la pratique des affaires» publiés par le Groupe de la Banque Mondiale ont identifié le Burkina Faso comme étant l'un des pays où l'environnement des affaires doit encore subir d'importantes réformes pour pouvoir être classé parmi l'un des meilleurs en Afrique.

Pourtant, le Gouvernement burkinabè, qui a inscrit au rang de ses priorités l'amélioration du climat des affaires, déploie depuis plusieurs années des efforts pour permettre au secteur privé d'exercer ses activités dans les conditions les plus favorables. Parmi les initiatives prises par les autorités burkinabè à ce titre, on peut citer :

- la création du Centre des Guichets Uniques et de la Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé ;
- la création de plusieurs structures d'appui au Secteur privé (le Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises, le Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement de l'Entreprise, le Projet de Renforcement des Capacités des Entreprises ...) ;
- l'appui à la création et à la mise en place de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso ;
- l'organisation conjointement avec la Banque Mondiale, en février 2005 d'un séminaire sur les mesures à initier par les différents départements ministériels en vue d'améliorer les indicateurs jugés peu favorables à la pratique des affaires au Burkina ;
- l'adoption de plusieurs mesures visant à alléger les formalités et à réduire les délais de création d'entreprises dont la plus importante est la mise en place effective des Centres de Formalités des Entreprises (CEFORE).

Ces initiatives qui traduisent la volonté du Gouvernement de promouvoir le développement du secteur privé n'ont pas paru suffisantes pour faire de l'environnement juridique et institutionnel des affaires au Burkina l'un des plus favorables aux investissements en Afrique. Lesdites initiatives sont probablement restées jusque-là trop partielles. C'est pourquoi et dans la mesure où nous avons pris le pari de faire du secteur privé le moteur de la croissance, nous avons jugé opportun de mener une action forte et globale afin de réaliser toutes les réformes qui s'imposent.

C'est dans ce cadre que nous avons sollicité et obtenu l'assistance technique de la Société Financière Internationale qui, à travers le Partenariat pour l'Entreprise Privée en Afrique (PEP – Afrique), a bien voulu mettre en œuvre le programme «Doing Business Better in Burkina Faso».

Financé par la Coopération Suisse à hauteur de 1.969.000 dollars, ce programme sera exécuté sur une période de 30 mois en collaboration avec le Service conseils pour l'investissement étranger (FIAS) du Groupe de la Banque Mondiale.

Le programme axera son activité sur les aspects ci-après de l'environnement des affaires :

- la création et l'établissement d'entreprises,
- la réglementation du travail,
- l'exécution des contrats,
- l'enregistrement de la propriété,
- les cessations d'activités des entreprises.

Le Gouvernement nourrit l'espoir que le programme «Doing Business Better in Burkina Faso» fera de notre environnement des affaires l'un des plus attractifs d'Afrique. Au-delà du climat propice aux affaires qu'il devra créer, le Gouvernement attend spécialement dudit programme, qu'il puisse favoriser l'émergence d'un secteur privé créateur d'emplois et générateur de revenus.

En d'autres termes, il conviendrait qu'à la suite de l'exécution du programme «Doing Business Better in Burkina Faso», les opérateurs économiques disposent d'un environnement idéal leur permettant de jouer véritablement le rôle qui est le leur dans la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi, j'instruis l'ensemble des Ministres impliqués dans l'exécution de ce programme à prendre toutes les mesures nécessaires pour lui assurer un succès éclatant.

Aux acteurs du secteur privé, dont je salue ici la forte mobilisation, je voudrais leur dire que ce programme est le leur. En effet, il est prévu la création d'un comité de pilotage qui sera chargé d'assurer le suivi et la mise en œuvre du programme avec la SFI.

Le Secteur privé y sera représenté notamment à travers la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso et la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso. Par ailleurs, l'exécution du programme impliquera l'organisation de nombreuses rencontres formelles et informelles. Ce sont des cadres d'expression auxquels je vous encourage à participer pour faire connaître vos attentes par rapport à ce nouveau programme.

A l'équipe chargée de la mise en œuvre du programme «Doing business better in Burkina Faso», je ne doute pas que vous mesurez les attentes du Gouvernement et du secteur privé par rapport à ce programme. Aussi, je nourris le ferme espoir que vous pourrez y apporter une réponse satisfaisante et je vous exhorte à redoubler d'efforts afin que les résultats escomptés soient atteints, voire dépassés. Je puis vous assurer de notre soutien pour faire de cette initiative un réel succès.

Sur ce, au nom de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, je déclare officiellement lancées, les activités du programme «Doing Business Better in Burkina Faso».

JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION

**CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'ARTISANAT
DU BURKINA FASO (CCIA-BF)**



**MOT DE REMERCIEMENTS DU PRESIDENT DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'ARTISANAT
DU BURKINA FASO**

RENCONTRE GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE

BOBO-DIOULASSO, LE 07 JUILLET 2006

Excellence Monsieur le Premier Ministre, chef du gouvernement

Parvenus au terme de nos travaux, je voudrais traduire toute la gratitude de l'ensemble des participants, pour la disponibilité dont vous avez toujours su faire montre en animant de manière remarquable une fois de plus la rencontre gouvernement / secteur privé, sur un thème aussi important que celui de la fiscalité et ses implications pour l'Etat et les milieux d'affaires.

En choisissant d'échanger autour de ce thème hautement sensible qui comporte plus de divergences que de convergences de points de vue, vous témoignez une fois de plus votre engagement, ainsi que celui du Gouvernement, à apporter des solutions appropriées aux préoccupations majeures du secteur privé.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,

Vous l'aurez constaté avec moi, les sujets de discussion, n'ont pas manqué au cours de cette rencontre, tant nos doléances sont nombreuses en matière fiscale. Je retiens pour ma part, que ces échanges ont permis aux deux partenaires que nous sommes, de mieux nous comprendre et de prendre date pour des lendemains meilleurs, conscients que nous sommes que tout ne peut être obtenu maintenant et tout de suite.

En tout état de cause, je voudrais vous témoigner d'ores et déjà toute la reconnaissance du secteur privé pour les mesures que vous annoncerez et qui contribueront sans nul doute à l'amélioration du climat des affaires, élément propice à tout investissement. Cependant, il convient de retenir que les efforts que nous déployons de part et d'autre sont perfectibles. C'est donc par une poursuite de la réflexion et une remise en cause permanente que nous parviendrons à faire du Burkina Faso un pays où il fait bon d'être chef d'entreprise.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Le secteur privé se réjouit également du lancement du programme « Doing Business Better in Burkina Faso ». Ce programme va contribuer, à n'en pas douter, à renforcer la qualité du dispositif institutionnel et réglementaire des affaires dans notre pays, toute chose indispensable à l'attractivité du Burkina Faso.

Le secteur privé prend l'engagement de ne ménager aucun effort pour mériter la confiance que votre gouvernement place en lui. Il saura tirer le meilleur parti de l'ensemble des mécanismes et instruments mis à sa disposition.

Je voudrais terminer mon propos en vous réitérant Excellence Monsieur le Premier Ministre, les remerciements du monde des affaires, aux membres de votre gouvernement, aux partenaires au développement et aux techniciens des différents départements ministériels qui vous accompagnent, pour votre constante écoute à notre égard.

M'adressant à mes collègues chefs d'entreprises, je voudrais exprimer mes sentiments de fierté pour les importantes contributions aux débats et la qualité des propositions.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs,

Mes vœux de bon retour dans vos foyers respectifs vous accompagnent.

Je vous remercie !

PREMIER MINISTERE



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**DISCOURS DE CLOTURE DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR PARAMANGA ERNEST YONLI, PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
RENCONTRE GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE
BOBO-DIOULASSO, LE 07 JUILLET 2006**

Bobo-Dioulasso, 07 juillet 2006

- ▶ **Messieurs les membres du Gouvernement ;**
- ▶ **Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts Bassins ;**
- ▶ **Monsieur le Président du Conseil Régional ;**
- ▶ **Monsieur le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso ;**
- ▶ **Monsieur le Représentant du Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso ;**
- ▶ **Distingués représentants du Secteur Privé ;**
- ▶ **Distingués invités ;**

Nous voici au terme d'une journée d'échanges fructueux, sur les préoccupations fondamentales du secteur privé, qui a su montrer encore une fois, son attachement au dialogue, comme voie efficace de recherche de solutions aux problèmes auxquels il est confronté.

- ▶ **Mesdames et Messieurs du monde des affaires ;**

En ouvrant les travaux, je vous avais invité à des échanges ouverts et constructifs.

Cette année encore comme vous m'en avez donné l'habitude, j'ai noté avec satisfaction la pertinence des interventions et la profondeur des réflexions. L'esprit de franchise a été constant tout au long de nos échanges. Je peux affirmer que la disponibilité de tous et de chacun dans la recherche de solutions mutuellement avantageuses, et le souci majeur de la défense de l'intérêt général, ont marqué profondément notre rencontre.

Je voudrais saluer particulièrement cette volonté commune de surmonter les difficultés que vit l'ensemble des opérateurs économiques de notre pays.

Au cours des débats, vous avez exprimé votre ardent désir de voir le gouvernement prendre des mesures concrètes pour répondre à vos attentes. Le gouvernement vous a également exprimé les contraintes qui sont les siennes.

A l'évidence, les intérêts du gouvernement et ceux du secteur privé ne s'opposent guère.

- ▶ **Monsieur le Représentant du Président de la CCIA-BF ;**
- ▶ **Mesdames et Messieurs les opérateurs économiques ;**

A notre dernière rencontre, j'attirais votre attention sur la culture de l'incivisme qui se développe malheureusement de plus en plus dans le milieu des affaires.

En effet, la fraude fiscale et douanière continue de se développer malgré nos efforts de lutte contre le phénomène. Certains d'entre vous ont été à nos côtés dans cette lutte, en refusant les pratiques délictueuses et en nous donnant les moyens utiles pour être efficaces sur le terrain. Je saisis l'occasion pour leur exprimer toute la reconnaissance du gouvernement.

Comme vous le savez déjà, nous ne pouvons réussir cette lutte sans la prise de conscience de tous, et sans la participation active du secteur privé qui est sur le terrain, et qui détient la plupart du temps l'information utile dont nos services ont besoin pour agir et sévir.

► **Mesdames et Messieurs du Secteur Privé ;**

Vos demandes et vos propositions ont été largement entendues. Elles rencontrent, naturellement, le souci constant du Gouvernement d'amplifier la dynamique de croissance que connaît notre pays.

Vos différentes propositions pertinentes demandent, vous vous en doutez, un examen minutieux de la part du Gouvernement, qui vous associera à toutes les étapes de la réflexion. C'est le lieu ici pour moi d'interpeller solennellement tous les acteurs du secteur privé quant à la nécessité de leur participation franche et effective dans les cadres de concertation mis en place.

Pour ma part, des instructions claires et volontaristes ont été données aux ministres compétents pour concrétiser deux objectifs majeurs à court terme :

1. œuvrer à une meilleure répartition des charges fiscales de sorte à instaurer l'équité pour tous ;
2. travailler à une simplification de la fiscalité et à une meilleure information du contribuable.

Je puis, d'ores et déjà vous annoncer que les mesures suivantes seront prises avant la fin de l'année 2006 :

1. le lancement d'une opération spéciale de délivrance du titre foncier avant la fin de l'année 2006 ;
2. la révision du mode de perception de la retenue à la source de 80% de la TVA qui passera à 20% en 2007 ;
3. la levée des contraintes en vue de l'application effective de la réglementation sur les fonds séquestres à partir de janvier 2007 ;
4. opération spéciale de renouvellement du parc des taxis ;
5. admission de la déductibilité des primes pour indemnité de fin carrière, décès et invalidité.

► **Mesdames, Messieurs,**

En travaillant ensemble, à l'élaboration de nouvelles méthodes comme nous le faisons depuis des années déjà, nous nous efforçons de rendre notre économie plus efficace et plus compétitive.

C'est ensemble que nous réussissons, en rassemblant nos énergies, en mettant à contribution la puissance publique et l'effort privé de façon harmonieuse.

D'ores et déjà le lancement du programme « Doing better business in Burkina » est un exemple concret de cette vision commune.

Je souhaite une réussite continue à chacun et à chacune de vous dans ses affaires.

Je déclare close la 6^{ème} rencontre Gouvernement / Secteur Privé.

Je vous remercie.